

Polytech Nice Sophia
Règlement des Etudes
***Cycle préparatoire
et cycle ingénieur***
2026/2027

Table des matières

Préambule.....	4
1. Organisation des études.....	5
1.1. Répartition temporelle et Unités d'Enseignement	5
1.2. Nature et modalités des enseignements	5
1.3. Formation au contexte de l'entreprise	6
1.4. Formation au contexte international et multiculturel	7
1.5. Engagement étudiant.....	9
1.6. Polypoints	10
1.7. Cursus aménagés pour élèves-ingénieurs à statut particulier	10
1.8. Césure	10
2. Règlement des épreuves d'évaluation	11
2.1. Evaluation des élèves	11
2.2. Accès des candidats aux salles d'examen	11
2.3. Consignes générales	12
2.4. Infraction, plagiat, fraude	12
2.5. Assiduité	13
2.5.1. Absence lors d'une activité d'enseignement.....	13
2.5.2. Absence lors d'une épreuve d'évaluation	14
3. Commissions pédagogiques, jury d'école et jury d'appel	14
3.1. Commissions pédagogiques et réunions de régulation	14
3.2. Jury d'école	15
3.3. Jury d'appel.....	15
4. Conditions de validation et poursuite du cursus de formation	16
4.1. Validation des unités d'enseignement, des blocs de compétences, des semestres et des années ...	16
4.2. Modalités d'octroi des ECTS	17
4.3. Conditions de poursuite du cursus de formation	17
4.4. Redoublement (AUR) et ajournement de la validation de l'année écoulée avec autorisation à continuer dans l'année supérieure (AJAC)	17
5. Transfert, mobilité et double diplôme	18
5.1. Transfert d'un élève-ingénieur FISE ou d'un élève-ingénieur FISA en provenance d'un PeiP dans une autre spécialité FISE du réseau Polytech ou de PNS en fin de 3A (demande de transfert en annexe 3)	18
5.2. Transfert interne à PNS de FISE vers FISA ou de FISA vers FISA en changeant de spécialité en fin de 3A (demande de transfert en annexe 4)	18
5.3. Mobilité au sein du réseau Polytech en fin de 4A (demande de mobilité en annexe 5)	19
5.4. Inscription nationale (hors réseau Polytech) et internationale avec double diplôme en 4A ou 5A avec transfert de crédits (demande d'inscription en annexe 6)	19
6. Délivrance du diplôme d'ingénieur en fin de formation	19
6.1. Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur à la fin du cursus	19
6.2. Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur après la fin du cursus.....	21
7. Annexe 1 : Polypoints.....	22
8. Annexe 2 : Formulaire de demande de transfert de spécialité ou de statut pour un élève redoublant de PNS.....	25
9. Annexe 3 : Formulaire de demande de transfert d'un élève-ingénieur FISE ou FISA en provenance d'un PeiP dans une autre spécialité FISE du réseau Polytech ou de PNS en fin de 3A	26
10. Annexe 4 : Formulaire de demande de transfert interne à PNS de FISE vers FISA ou de FISA vers FISA en changeant de spécialité en fin de 3A.....	27
11. Annexe 5 : Formulaire de demande de mobilité en fin de 4A dans une autre école du réseau Polytech ...	28
12. Annexe 6 : Formulaire de demande d'autorisation d'inscription dans une autre formation avec ou sans double diplôme en 4A ou 5A avec transfert de crédits	29
13. Annexe 7 : Calendrier universitaire 2026/2027 : 6 pages en PJ.....	30
14. Annexe 8 : Validation des expériences internationales : 8 pages en PJ	37

Préambule

Par la suite, on désignera par :

- « PNS », Polytech Nice Sophia
- « PEIP », le Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech en deux ans, numérotés PEIP1 et PEIP2, qui est le cycle préparatoire intégré commun du réseau Polytech
- « FISE », les Formations d'Ingénieur sous Statut d'Etudiant en 3 ans, numérotées de 3A à 5A
- « FISA », les Formations d'Ingénieur sous Statut d'Apprenti en 3 ans, numérotées de 3A à 5A
- « FISEA », les Formations d'Ingénieur sous Statut d'Etudiant la 1^{ère} année en 3A puis d'Apprenti la 2^{ème} et 3^{ème} années en 4A et 5A
- « FC », les formations ouvertes aux stagiaires de la Formation Continue en 2 ans, numérotées de 4A à 5A

Ce règlement 2026/2027 est un contrat qui s'applique à tout élève en cycle préparatoire et en cycle ingénieur, sous statut d'étudiant ou d'apprenti en formation initiale ou en formation continue, réalisant leur première inscription administrative à l'école PNS à la rentrée de l'année académique 2026/2027 en PEIP1 ou 3A. Les documents présents en annexe sont valables pour l'année en cours.

Les élèves qui intègrent directement PNS en 4A, qui reviennent d'une année de césure, d'une année blanche ou qui redoublent une année, sont soumis au règlement des études de la promotion qu'ils rejoignent, ceci pour gérer les étudiants de chaque promotion de façon homogène, sauf en ce qui concerne les conditions d'obtention du diplôme ; dans ce cas, s'appliquent les conditions les plus favorables à l'étudiant entre le règlement de la promotion rejointe et celui de sa première inscription administrative à l'école.

Ce règlement des études comprend le règlement des études du réseau Polytech dont la dernière version a été validée en directoire du réseau du 18 mars 2026 complété par un contenu spécifique à PNS. Le règlement des études du réseau Polytech est révisable chaque année par l'assemblée des directeurs sur proposition de la Commission Nationale Pédagogique Polytech. Les modifications arrêtées doivent entrer en application dans chaque école au plus tard à la troisième rentrée universitaire qui suit la date d'adoption du nouveau règlement.

Ce règlement a été validé en comité de direction de l'école du 01 octobre 2026. Ce document fait parfois référence à CTI R&O 2026 qui sont les « références et orientations de la Commission des Titres d'Ingénieur version 2026 » disponibles en ligne (cf. <https://www.cti-commission.fr/fonds-documentaire>).

Le règlement des admissions des élèves du cycle préparatoire et du cycle ingénieur sous statut d'étudiant est celui du réseau Polytech et donc il n'est pas fait mention de règlement spécifique sur les admissions dans ce document. Le règlement des admissions des élèves du cycle ingénieur sous statut d'apprenti est celui de l'école et fait l'objet d'un document spécifique.

Outre ce règlement des études, les élèves ingénieurs de PNS sont aussi soumis aux règles de fonctionnement d'Université Côte d'Azur. A défaut de mention spécifique dans ce document, tous les points non mentionnés relèvent donc du règlement de l'université.

Le diplôme d'ingénieur est un diplôme national délivré par l'Etat. C'est un diplôme de niveau bac+5 donnant le titre d'ingénieur et le grade de master. Les présentes dispositions s'appliquent aux deux années du cycle préparatoire de l'école appelé « Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech » et aux trois années de spécialité d'ingénieur en formation initiale et en formation continue sous statut d'étudiant ou sous statut d'apprenti.

Conformément au décret n°2020-1426 du 18 novembre 2010 relatif à l'inscription des étudiants dans les universités et abrogeant le décret du 21 mars 1959 modifiant le début et la fin de l'année universitaire, citant « Il appartient à chaque établissement public d'enseignement supérieur de fixer le début des cours et la fin de l'année universitaire, à l'instar des dates d'examen et des dates de vacances. », la fin de l'année universitaire est fixée par le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur. Le CAC du 5 mars 2026 a fixé au 17 décembre 2027 la fin de l'année universitaire 2026/2027.

1. Organisation des études

1.1. Répartition temporelle et Unités d'Enseignement

Le volume horaire total d'enseignement encadré est compris entre (cf. CTI R&O 2026 section D.3.3) :

FISE	• 1700 et 2000 heures sur 6 semestres avec des modalités pédagogiques mobilisant l'apprentissage par projet ou des pédagogies actives (challenges, hackathons, études de cas...). • La formation dure au minimum 4 semestres dont au moins 2 semestres académiques à PNS et un semestre de stage de fin d'études en S10. • Le 3^{ème} semestre académique peut se faire à PNS ou dans un établissement partenaire.
FISA	• 1500 et 1800 heures sur 6 semestres avec des modalités pédagogiques mobilisant l'apprentissage par projet ou des pédagogies actives (challenges, hackathons, études de cas...). • La formation dure au minimum 4 semestres avec une succession de périodes de formation à PNS et en entreprise au sein de chaque semestre.
FISEA	• 1600 et 1900 heures sur 6 semestres avec des modalités pédagogiques mobilisant l'apprentissage par projet ou des pédagogies actives (challenges, hackathons, études de cas...). • La formation dure au minimum 4 semestres avec une succession de périodes de formation à PNS et en entreprise au sein de chaque semestre.
FC	• 1200 heures sur 4 semestres avec des modalités pédagogiques mobilisant l'apprentissage par projet ou des pédagogies actives (challenges, hackathons, études de cas...).

Les enseignements sont organisés en semestres. La charge horaire est équilibrée entre les semestres à l'exception des semestres incluant des périodes de formation longue hors de l'école telles que les périodes en entreprise et des études à l'étranger.

Les enseignements sont groupés en Unités d'Enseignement (UE) au sein de chaque semestre. Chaque UE assure une cohérence pédagogique entre divers Eléments Constitutifs de l'UE (ECUE) et contribue à l'acquisition de compétences identifiées. A chaque UE est associé un nombre fixé d'ECTS. A chaque semestre sont associés 30 ECTS exigibles définis dans la maquette pédagogique qui comprend aux moins 30 ECTS proposés aux étudiants.

Seuls les élèves ayant une inscription administrative en règle auprès de l'école sont autorisés à suivre les enseignements.

1.2. Nature et modalités des enseignements

Selon les formations, les enseignements comprennent :

- Des cours magistraux, des travaux dirigés et des travaux pratiques.
- Des travaux personnels tutorés dans le cadre d'une pédagogie de projets.
- Des périodes en entreprise et des visites d'entreprises.
- Des conférences et des séminaires.
- Des activités d'investissement personnel ou collectif agréées par l'école.

Une partie de ces activités peut être dispensée à distance dans la limite du cadrage défini par la Commission des Titres d'Ingénieurs à savoir **l'enseignement à distance ne doit pas dépasser 30% des enseignements de la totalité de la formation et pas plus de 50% par semestre** (R&O 2026 section D.3.3).

Toutes les spécialités comportent une initiation à la recherche en 3A.

Les élèves ingénieurs peuvent être autorisés à suivre :

- Un ou deux semestres dans un établissement supérieur étranger, agréé par leur école.
- Un ou deux semestres dans une autre école d'ingénieurs, agréée par leur école.
- Une préparation spécifique à la recherche en 4A et 5A.

Les maquettes pédagogiques (UE, ECUE, volumes horaires, pondérations des évaluations) sont publiées annuellement pour chaque formation. Les modalités d'évaluation des UE sont fixées et communiquées aux élèves et aux enseignants au plus tard un mois après la date de rentrée de l'année universitaire sur le portail de l'école.

1.3. Formation au contexte de l'entreprise

La formation au contexte de l'entreprise est obligatoire selon les modalités ci-après :

PEIP	4 semaines minimum à réaliser en fin de PEIP1 sous forme de stage conventionné ou d'expérience professionnelle avérée par un contrat ou une attestation.
FISE	16 semaines minimum en 4A de formation en entreprise sous forme de stage conventionné ou de contrat de travail assorti d'objectifs pédagogiques. 23 semaines minimum en 5A de formation en entreprise sous forme de stage conventionné ou de contrat de travail assorti d'objectifs pédagogiques. - Chaque étudiant a un maître de stage, salarié désigné par l'entreprise, et un enseignant référent désigné par l'école, pour l'accompagner durant sa formation en entreprise. - A la fin des stages de 4A et 5A, la période en entreprise fait systématiquement l'objet d'une évaluation par l'entreprise des compétences acquises durant la période de formation en son sein, et d'une évaluation par l'école d'une restitution écrite et d'une restitution orale de l'élève incluant une démarche réflexive sur la pratique professionnelle. Chaque stage correspond dans le cursus à une UE spécifique avec ECTS. <u>Code de l'éducation Article L124-5 du 10 juillet 2014 :</u> - Un stage ne peut pas excéder 924 heures de travail dans le même organisme, soit 6 mois de stage temps plein par organisme et par année d'enseignement. <u>CTI D.3.1 :</u> - La CTI impose une durée minimale de formation en entreprise de 28 semaines. Si le projet professionnel de l'élève ingénieur présente une composante recherche affirmée avec un stage en laboratoire de recherche, la CTI impose une durée minimale de stage effectué en entreprise de 14 semaines. - La dernière année de formation FISE peut être réalisée en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, donc sous statut salarié et en alternance.
FISA	- L'apprenti passe au moins la moitié de son temps de formation dans l'entreprise qui l'emploie, soit au moins 18 mois sur 3 ans, ou 12 mois sur 2 ans de formation. - Le nombre de crédits attribués aux périodes en entreprise est compris entre 60 et 90 ECTS sur 3 ans, ou entre 40 et 60 ECTS sur 2 ans de formation. - A la fin de chaque semestre, les périodes en entreprise font systématiquement l'objet d'une évaluation par l'entreprise des compétences acquises durant la période de formation en son sein, et d'une évaluation par l'école d'une restitution écrite et d'une restitution orale de l'élève incluant une démarche réflexive sur la pratique professionnelle. Le cumul des périodes en entreprise du semestre correspond à une UE spécifique avec ECTS. Lorsque la période en entreprise comprend une mobilité internationale, le travail ou l'activité réalisé durant celle-ci doit être inclus dans les trois modalités d'évaluation de la période en entreprise. - Chaque apprenti a un maître d'apprentissage, salarié désigné par l'entreprise, et un tuteur pédagogique (appelé aussi enseignant référent) désigné par l'école, pour l'accompagner durant sa formation en entreprise.
FISEA	Les critères majeurs de la formation en entreprise pour la FISA s'appliquent aux deux années du programme en apprentissage, notamment l'évaluation des périodes en entreprise et

	l'accompagnement par un maître d'apprentissage et un tuteur pédagogique. • L'apprenti passe au moins la moitié de son temps de formation dans l'entreprise qui l'emploie, soit au moins 12 mois sur les 2 ans de formation. • Le nombre de crédits attribués aux périodes en entreprise est compris entre 40 et 60 ECTS sur 2 ans de formation le complément valorisant les compétences acquises durant les périodes académiques.
FC	• Conditions identiques au FISA avec un nombre de crédits sur 2 ans compris entre 40 et 60 ECTS.

Les dates de fin de formation en entreprise ne peuvent en aucun cas aller au-delà des dates fixées par le calendrier de l'année académique en cours de l'école (cf. calendrier en annexe). **Hormis pour la 5A, la date limite d'évaluation des formations en entreprise est le 20 septembre de l'année en cours.**

Une période de formation en entreprise ne peut pas se prolonger après la décision d'attribution du diplôme d'ingénieur par le jury.

L'école met à disposition des élèves-ingénieurs des moyens pour les accompagner dans leur recherche de stage ou d'alternance, mais il est de la responsabilité des élèves-ingénieurs de trouver un stage ou une alternance qui réponde aux exigences pédagogiques de la formation.

Dispositions particulières relatives à l'expérience en entreprise sous forme de stage pour les FISE de statut Étudiant-Entrepreneur (EE) :

Les élèves-ingénieurs en formation PeiP1 ainsi que ceux sous statut étudiant 4A ou 5A, bénéficiant du statut d'Étudiant-Entrepreneur (EE) accordé par Pépité Méditerranée-Alpes-Maritimes peuvent obtenir une autorisation de réaliser leur projet entrepreneurial en substitution du stage obligatoire de PeiP1, 4A ou de 5A, conformément à la circulaire MESRI – DGESIP A1-1 du 9 juin 2021.

L'autorisation est accordée sous réserve que le projet entrepreneurial :

- corresponde aux objectifs pédagogiques du stage, notamment en termes de développement des compétences d'ingénieur, de charge de travail et de durée pour les PeiP1, 4A et 5A
- fasse l'objet d'un encadrement pédagogique officiel par un tuteur pédagogique désigné par l'école pour les 4A et 5A
- donne lieu à une évaluation comprenant un rapport écrit et une soutenance orale pour les 4A et 5A, une présentation orale devant le Référent Entrepreneuriat pour les PeiP1 au plus tard le 30 août.

L'élève-ingénieur formule sa demande auprès du référent Entrepreneuriat de Polytech Nice Sophia, à l'adresse suivante entrepreneur@polytech.univ-cotedazur.fr, accompagnée d'un courrier de Pépité Méditerranée Alpes-Maritimes se prononçant favorablement sur la réalisation du projet entrepreneurial en substitution du stage obligatoire.

Les demandes sont centralisées par le Référent Entrepreneuriat de l'école et font l'objet d'une instruction et d'une validation selon un circuit associant le Responsable Stages, le Directeur de Département et la Direction des études.

Lorsque la demande est acceptée, un contrat pédagogique est établi par le secrétariat pédagogique. Il précise notamment la période consacrée au projet entrepreneurial, les modalités d'encadrement pédagogique, les modalités d'évaluation du projet ainsi que les ECTS associés. Pépité Méditerranée-Alpes-Maritimes est cosignataire du contrat pédagogique.

1.4. Formation au contexte international et multiculturel

La formation au contexte international et multiculturel est obligatoire selon les modalités ci-après :

FISE	• Anglais : valider au minimum le niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) via un test externe reconnu pour au moins les activités de compréhension de l'oral et de l'écrit. • Pour tous les étudiants : 16 semaines minimum d'expérience à l'étranger (hors France métropolitaine) ou en outre-mer français, sous forme de période académique, de stage, d'emploi, de césure, de bénévolat ou de séjour linguistique, effectuées durant la scolarité postbac. Ces 16 semaines peuvent
-------------	---

	être un cumul de plusieurs périodes d'une semaine minimum. La mobilité académique ne peut se faire que pendant les semestres pour lesquels il n'y a pas de stage obligatoire au programme. Dans le cas particulier d'une mobilité d'études académiques, la mobilité internationale est validée quelle que soit la durée du semestre d'études dans l'université d'accueil. EXCEPTION : pour les élèves-ingénieurs inscrits sous contrat d'apprentissage en 5A avec un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation d'un an, la mobilité internationale obligatoire est ramenée à 9 semaines minimum. Ces 9 semaines peuvent être un cumul de plusieurs périodes d'une semaine minimum ; il peut s'agir de périodes de stage, d'emploi, de césure ou de séjour linguistique. NB : les étudiants étrangers, les étudiants français de double nationalité et les étudiants français ultramarins, ayant effectué au minimum 16 semaines de leurs études de 1^{er} cycle (bac+2 ou bac+3) hors France métropolitaine, sont dispensés de l'obligation de mobilité internationale. • Pour les étudiants non-francophones : valider le niveau B2 en FLE (Français Langue Etrangère) du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) via un test externe reconnu pour au moins les activités de compréhension de l'oral et de l'écrit.
FISA FISEA	• Anglais : valider au minimum le niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) via un test externe reconnu pour au moins les activités de compréhension de l'oral et de l'écrit. • Pour tous les étudiants : 9 semaines minimum d'expérience à l'étranger (hors France métropolitaine) ou en outre-mer français sous forme de période académique, de stage, d'emploi, de césure, de bénévolat ou de séjour linguistique, effectuées durant la scolarité postbac. Ces 9 semaines peuvent être un cumul de plusieurs périodes d'une semaine minimum. Dans le cas particulier d'une mobilité d'études académiques, la mobilité internationale est validée quelle que soit la durée du semestre d'études dans l'université d'accueil. NB : les étudiants étrangers, les étudiants français de double nationalité et les étudiants français ultramarins, ayant effectué au minimum 9 semaines de leurs études de 1^{er} cycle (bac+2 ou bac+3) hors France métropolitaine, sont dispensés de l'obligation de mobilité internationale. • Pour les étudiants non-francophones : valider le niveau B2 en FLE (Français Langue Etrangère) du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) via un test externe reconnu pour au moins les activités de compréhension de l'oral et de l'écrit.
FC	• Anglais : valider au minimum le niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) via un test externe reconnu pour au moins les activités de compréhension de l'oral et de l'écrit. • Pour les étudiants non-francophones : valider le niveau B2 en FLE (Français Langue Etrangère) du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) via un test externe reconnu pour au moins les activités de compréhension de l'oral et de l'écrit.

L'école met à disposition des élèves-ingénieurs des moyens pour les accompagner dans leur recherche de mobilité internationale, mais il est de la responsabilité des élèves-ingénieurs de trouver une mobilité internationale qui réponde aux exigences pédagogiques de la formation, qu'il s'agisse de stage ou de semestre académique.

Dispositions particulières relatives à l'expérience internationale pour les FISE, FISA et FISEA de statut EE (Etudiant Entrepreneur), SHN (Sportif de Haut Niveau) et AHN (Artiste de Haut Niveau) :

Les élèves-ingénieurs déclarés EE, SHN ou AHN en formation sous statut d'étudiant ou d'apprenti en 4A ou 5A peuvent obtenir une dérogation à l'obligation de mobilité internationale.

Conditions :

1. Le statut EE, SHN ou AHN doit être valable pour l'année 4A ou 5A de l'année en cours.
2. L'élève-ingénieur doit faire une demande de dérogation à l'expérience internationale obligatoire par mail auprès du référent Entrepreneuriat (entrepreneur@polytech.univ-cotedazur.fr) ou du référent SHN/AHN (shn-ahn@polytech.univ-cotedazur.fr).

ahn@polytech.univ-cotedazur.fr)

3. Les demandes font l'objet d'une instruction et d'une validation selon un circuit associant le Correspondant Relations Internationales (CRI) du département, le Directeur de Département et la Direction des études.
4. L'élève-ingénieur doit fournir un rapport de 5 à 10 pages sur le positionnement de son activité par rapport à l'international (positionnement de la création ou de la reprise d'entreprise, expériences sportives ou expériences artistiques). Le rapport est à fournir au plus tard le 30 juin de l'année en cours au CRI et au directeur de la spécialité suivie pour validation du contenu. Le CRI informe par email l'étudiant sur le résultat copie entrepreneur@polytech.univ-cotedazur.fr, scolarite@polytech.univ-cotedazur.fr et international@polytech.univ-cotedazur.fr.
5. La validation du rapport ne donne droit à aucun ECTS.
6. En cas de non-validation du rapport, l'élève se devra de réaliser l'expérience internationale requise par le règlement des études pour les étudiants sans dérogation.

Niveau de langue en anglais et en français :

- Le niveau requis est demandé pour les **quatre activités de communication langagières** : compréhension de l'oral et de l'écrit ; interaction orale et écrite ; production orale et écrite ; médiation. L'évaluation associe une évaluation interne à l'école par des mises en situations sur des compétences professionnelles et une évaluation externe à l'école par un test reconnu dans le milieu professionnel ou académique.
- Les élèves portant certains **handicaps** peuvent se voir dispenser du niveau requis selon la situation.
- Les élèves non-francophones admis dans le cadre d'un **double diplôme**, et qui suivent un cursus enseigné en anglais, doivent valider au minimum le niveau A2 en FLE pour être diplômé.
- **Si l'élève n'obtient pas le niveau requis en langue pendant le cursus à l'école, le délai de validation du niveau requis en langue pour recevoir le diplôme d'ingénieur est de 3 ans après la fin de la scolarité, soit 3 ans maximum après la sortie de l'école.**
- Pour l'anglais, le TOEIC est l'épreuve externe choisie par le réseau Polytech. Le niveau B2 demandé requiert un score minimum de 785 au TOEIC, néanmoins **d'autres tests peuvent être pris en considération en alternative au TOEIC (TOEFL, IELTS, Linguaskill, Cambridge English Qualifications). Le test doit avoir lieu en présentiel dans un centre de passage agréé et être réalisé au cours de la formation postbac de l'élève, avant son entrée dans l'école ou au cours de son cursus à l'école. L'étudiant devra fournir au secrétariat pédagogique des langues une attestation vérifiable auprès du centre de test.**

1.5. Engagement étudiant

L'engagement étudiant encadré par la circulaire n° 2017-146 du 7 septembre 2017 est mis en œuvre à PNS sous la forme d'une unité d'enseignement optionnelle (UE engagement étudiant). Cette UE s'inscrit dans le cadre de la politique de développement de la vie étudiante de l'école ; elle est un outil de valorisation de l'engagement des étudiants. Selon la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, l'engagement peut être validé au titre de la formation suivie au travers des compétences, des connaissances et des aptitudes acquises par les étudiants à l'occasion :

- D'un engagement bénévole dans une association.
- D'un travail scientifique exécuté hors scolarité : projet, éventuellement en liaison avec une entreprise ou un laboratoire, ou participation à un challenge ou une compétition nationale ou internationale.
- D'un engagement en service civique ou comme sapeur-pompier volontaire.
- D'un engagement dans la réserve opérationnelle ou d'un volontariat militaire.
- D'une activité professionnelle valorisable des étudiants.

Cette UE peut être prise **deux fois au maximum en cycle ingénieur, en 3A et 4A, FISE ou FISA**, sous réserve d'acquisition de nouvelles compétences entre les deux fois. Il n'y a pas de programme pédagogique spécifique ; les étudiants s'inscrivent en début de semestre et sont suivis individuellement par un référent qui les guide et conseille. Cette UE est évaluée en continu sur le semestre. **Les compétences évaluées sont celles de la CTI réparties en trois grandes catégories** : les connaissances scientifiques et techniques et la maîtrise de leur mise en œuvre, l'adaptation aux exigences propres de l'entreprise et de la société, et la prise en compte de la dimension organisationnelle, personnelle et culturelle.

Les ECTS obtenus à cette UE aux S6 et S7 des formations d'ingénieur FISE comptent pour la validation du semestre académique. Les ECTS obtenus à cette UE aux S5 et S8 s'ajoutent aux ECTS obligatoires obtenus par l'étudiant (abondement de crédits) ou se substituent à un élément constitutif présent dans le cursus de la formation (substitution de crédits) avec l'accord préalable du directeur de la formation.

1.6. Polypoints

Le réseau Polytech encourage la participation des élèves dans des activités bénévoles au bénéfice du rayonnement de l'école à travers différentes manifestations qui leur permettent de développer leurs compétences en communication auprès de différents publics, en organisation de manifestation, en travail en équipe et en développement relationnel. Cette participation octroie des Polypoints à l'élève. **Le nombre de Polypoints obtenus et la nature des activités réalisées par l'élève sont mentionnés dans le supplément au diplôme mettant ainsi en valeur les compétences humaines développées.**

Les activités donnant des Polypoints sont proposées et encadrées par l'école, ou par les associations de l'école ou peuvent être à l'initiative personnelle de l'élève. Elles doivent être validées par les référents en charge des Polypoints de l'école. Par ses participations, chaque élève est encouragé à obtenir 5 Polypoints lors du cycle préparatoire et 10 Polypoints lors du cycle ingénieur. Les modalités d'acquisition et de capitalisation des Polypoints sont décrites en annexe 1.

1.7. Cursus aménagés pour élèves-ingénieurs à statut particulier

L'école prévoit des aménagements pour le déroulement des **études des élèves à statut particulier (sportifs et artistes de haut niveau, élèves en situation de handicap, élèves entrepreneurs...)**. Ce statut doit être validé par les instances ad hoc de l'université ou de l'école. Les aménagements d'études ou d'évaluation font l'objet d'un contrat pédagogique individuel. Le cas échéant, les aménagements peuvent conduire à étaler la durée de la formation d'une à plusieurs années supplémentaires.

A leur demande, un aménagement spécifique du programme pédagogique peut être proposé aux élèves-ingénieurs de statut sportif et artiste de haut niveau, ou élève entrepreneur, s'inscrivant dans les formations de l'école sous l'intitulé "Semestre d'Etudes Aménagées individualisées".

1.8. Césure

Une année ou un semestre d'interruption, dite année ou semestre de césure, peut être accordée au cours du cursus, par décision du président de l'université après avis du directeur de l'école sur projet motivé selon les modalités définies par Université Côte d'Azur (décret n°2021-1154 du 3 septembre 2021).

La césure est une période de suspension temporaire des études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, soit en autonomie, soit encadrée dans un organisme d'accueil en France ou à l'étranger. Elle intervient à l'initiative de l'étudiant et ne peut être rendue obligatoire dans le cursus dans lequel l'étudiant est engagé.

Pendant toute la période de césure, l'étudiant demeure inscrit dans l'école qui lui délivre une carte d'étudiant.

La période de césure ne peut se substituer aux modalités d'acquisition des compétences prévues dans le cadre de la formation, telles que le projet de fin d'études, les stages en milieu professionnel ou l'enseignement en langue étrangère.

En fonction de la nature du projet, l'école peut évaluer les compétences acquises et délivrer le cas échéant des crédits ECTS capitalisables et transférables, **qui s'ajoutent au nombre total d'ECTS délivrés à l'issue de la formation.** L'activité réalisée en césure est inscrite au supplément au diplôme.

La césure peut prendre par exemple (liste non-exhaustive) l'une des formes suivantes (Art. D611-13 à D611-20 du code de l'éducation en vigueur depuis le 06 septembre 2021) :

- Une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit.
- Une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger, notamment sous forme de stage.

- Un engagement de service civique en France ou à l'étranger, qui peut notamment prendre la forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen.
- Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur.

Les dispositions nationales pour la réalisation des césures mentionnent notamment :

- **Chaque cycle d'études ouvre droit à une seule période de césure.** Elle peut débuter dès l'inscription dans la formation et s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de cette formation quelle que soit la durée du cycle d'études. Il n'est donc pas possible de réaliser une césure après le dernier semestre de PEIP si l'étudiant n'est pas admis en cycle ingénieur, ni après le dernier semestre du cycle ingénieur.
- Une césure peut être réalisée sous forme d'un stage avec l'accord de l'école avec évaluation et octroi d'ECTS, sans pour autant que le stage soit adossé à un cursus de formation, autrement dit, le stage en césure ne se substitue pas à un stage obligatoire du cursus de formation.
- **Une césure fait l'objet d'une convention entre l'école et l'étudiant** (modèle de convention de la DGESIP) avec un enseignant référent (24 étudiants simultanés maximum par enseignant).
- Une césure d'un an peut comporter un stage de 6 mois temps plein et 6 mois de bénévolat, ou deux stages de 6 mois temps plein chacun dans deux organismes différents. Un seul stage ne peut pas dépasser 924 heures soit 6 mois de stage temps plein par organisme.

2. Règlement des épreuves d'évaluation

Pour se présenter à une épreuve d'évaluation, un élève doit avoir fait son inscription administrative et pédagogique. Tout élève doit se présenter aux évaluations des UE auxquelles il est inscrit.

2.1. Evaluation des élèves

Les évaluations sont destinées à apprécier les acquis de l'apprentissage et les compétences de l'élève. Les évaluations sont effectuées au moyen d'épreuves (écrites, pratiques ou orales) et elles peuvent être liées à des projets ou à des périodes de formation en entreprise. Ces épreuves peuvent se dérouler en cours ou en fin de semestre.

Les contrôles continus ayant lieu sur un temps d'enseignement n'ont pas à faire l'objet d'une communication particulière (affichage, mail...) ou d'une convocation spécifique.

Les épreuves d'évaluation en contrôle terminal et en épreuve de remplacement, doivent faire l'objet d'une communication écrite (email ou Moodle) aux élèves-ingénieurs au moins 15 jours avant la date prévue de l'évaluation en précisant **la date et la nature de l'épreuve (écrite ou orale)**.

Les évaluations sont notées de 0 à 20 ou en grilles critériées ou sont effectuées par une validation de compétences. Les résultats des différentes évaluations sont communiqués aux élèves avant la réunion de la commission pédagogique de fin de semestre.

Lorsque l'UE donne lieu à une note, cette note est la moyenne pondérée des notes d'évaluation des ECUE de l'UE.

Lorsque des activités sont réalisées en groupe (en travaux pratiques, en projets, etc.), la contribution de chaque élève doit pouvoir être appréciée ; la notation, et le cas échéant la décision de validation, sont prononcées à titre individuel et peuvent être différentes pour chacun des élèves d'un même groupe.

2.2. Accès des candidats aux salles d'examen

L'élève doit :

- Se présenter impérativement sur le lieu de l'épreuve avant le début de l'épreuve.
- Avoir sur lui toutes les pièces nécessaires à son identification (carte d'étudiant actualisée, carte ou pièce d'identité) et l'arrêté de l'école lui permettant de bénéficier d'un tiers-temps le cas échéant.
- S'installer à la place réservée en cas de numérotation des places.

L'accès à la salle est interdit à tout candidat qui se présente après la distribution du sujet. Toutefois, à titre exceptionnel le responsable d'épreuve pourra autoriser à composer un candidat retardataire. Aucun temps supplémentaire de composition ne sera donné au candidat concerné. La mention du retard et des circonstances sera portée sur le procès-verbal d'examen ou la liste d'émargement.

2.3. Consignes générales

L'élève doit :

- Utiliser le matériel expressément autorisé et mentionné sur le sujet d'épreuve ou par le surveillant de l'épreuve.
- Utiliser les copies et les brouillons mis à disposition.
- Remettre sa copie au surveillant à l'heure indiquée pour la fin des épreuves.

L'élève ne peut pas :

- Sortir temporairement pendant la 1^{re} heure d'une épreuve sauf aménagement spécifié pour étudiant en situation de handicap.
- Quitter définitivement la salle pour quelques motifs que ce soit, dans la première moitié de la durée de l'épreuve après la distribution des sujets, même s'il rend copie blanche.
- Rester ou pénétrer à nouveau dans la salle une fois la copie remise.

Les élèves qui demandent à quitter provisoirement la salle y sont autorisés un par un, et ne peuvent prendre aucun matériel avec eux, y compris leur téléphone portable ou tout autre objet connecté, sauf autorisation explicite du surveillant de l'épreuve.

Pendant la durée des épreuves, il est interdit :

- D'utiliser, ou même de conserver sans les utiliser, tout moyen de communication, y compris les objets connectés, entre élèves ou avec l'extérieur (téléphone, ordinateur, tablette, montre...) sauf conditions particulières mentionnées sur le sujet.
- D'échanger du matériel (règle, stylo, calculatrice...) sans l'accord du surveillant.
- D'utiliser, ou même de conserver sans les utiliser, des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve.
- D'utiliser l'intelligence artificielle sauf conditions particulières mentionnées sur le sujet.

2.4. Infraction, plagiat, fraude

Toute infraction aux instructions énoncées ou tentative de fraude dûment constatée entraîne l'application des articles R.712-9 à R 712-46 et R811-10 et R 811-42 du code de l'éducation relatifs à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Le plagiat consiste à présenter comme sien ce qui a été produit par un autre, quelle qu'en soit la source (ouvrage, documents sur Internet, travail d'un autre élève...). Le plagiat est une fraude.

Par suite de la décision du Conseil Académique d'Université Côte d'Azur (délibération n°2014-36 de la CFVU de juillet 2014), "L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude."

En cas de fraude, l'élève est susceptible d'être déféré en section disciplinaire de l'établissement, sur décision du directeur de l'école, et s'expose aux sanctions suivantes :

- L'avertissement.
- Le blâme.
- La mesure de responsabilité.

- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans : cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas 2 ans.
- L'exclusion définitive de l'établissement.
- L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de 5 ans.
- L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toute sanction prévue ci-dessus et prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude, commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle, d'un examen ou d'un concours, entraîne pour l'intéressé la nullité de l'épreuve correspondante ou du groupe d'épreuves ou de la session d'examen ou du concours.

2.5. Assiduité

L'assiduité, **qu'elle soit physique ou à distance suivant autorisation**, est obligatoire pour toute activité pédagogique planifiée dans l'emploi du temps de l'élève-ingénieur (les activités d'enseignement inscrites à l'emploi du temps telles que les cours, TD, TP, les projets et tutorat, les épreuves d'évaluation, les séminaires, conférences, visites ou activités extérieures...), à l'exception des élèves-ingénieurs ayant eu l'autorisation d'un aménagement spécifique individualisé (sportifs et artistes de haut niveau, élèves en situation de handicap, élèves entrepreneurs...). Des contrôles de présence peuvent être effectués durant toutes ces activités pédagogiques.

Un élève FISE absent dispose d'un délai de cinq jours ouvrés pour justifier son absence auprès de la scolarité et un élève FISA ou FISEA (toute forme d'alternance) dispose d'un délai de deux jours ouvrés.

PEIP	• Les absences sont prises en compte pour apprécier les décisions des jurys de semestre et d'année. • Le taux d'absences injustifiées est pris en compte dans le calcul de la note globale servant à l'interclassement de l'ensemble des élèves de PEIP du réseau pour l'accès au cycle ingénieur.
FISE	• Les absences sont prises en compte pour apprécier les décisions des jurys de semestre et d'année.
FISA, FISEA, FC	• Les absences sont prises en compte pour apprécier les décisions des jurys de semestre et d'année. • L'élève doit signaler par écrit son absence à son tuteur d'entreprise et à son référent enseignant.
Etudiants boursiers de l'Etat français	• Cf. BO du MESRI ° 25 du 18 juin 2020 : en application des articles L. 612-1-1 et L. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

2.5.1. Absence lors d'une activité d'enseignement

Seuls les certificats médicaux avec incapacité temporaire mentionnant la durée d'incapacité pour se rendre aux activités pédagogiques obligatoires (cours, TD, TP, conférences...), les urgences médicales, les convocations officielles dont la date ne peut pas être modifiée (convocations administratives, procès-verbal d'accident) sont considérés comme document officiel, pris en compte par la scolarité, pour justifier d'une absence à toute activité pédagogique obligatoire, planifiée dans l'emploi du temps de l'élève-ingénieur.

L'élève-ingénieur en contrat d'alternance devra fournir un certificat médical avec arrêt de travail.

L'appréciation de la validité des autres motifs d'absence relève de la seule compétence du directeur des études de l'école.

La justification doit parvenir à la scolarité au plus tard cinq jours ouvrés après l'absence invoquée pour les élèves FISE et de deux jours ouvrés pour les FISA et FISEA (toute forme d'alternance). L'élève doit aussi prévenir l'enseignant et le responsable d'année de son absence. Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande écrite par mail d'autorisation préalable auprès du responsable d'année.

En cas de fraude, sur un certificat médical ou autre, l'étudiant sera convoqué devant la section disciplinaire de l'université.

2.5.2. Absence lors d'une épreuve d'évaluation

L'assiduité étant obligatoire à toute épreuve d'évaluation, en contrôle continu et en contrôle terminal, un défaut d'assiduité à une épreuve d'évaluation entraîne le résultat ABI ou ABJ (absence injustifiée ou justifiée) qui équivaut à la note 0 (zéro) dans le calcul des moyennes (cf. délibération 2025-24 du CAC du 3 juillet 2025 sur la réglementation des examens d'Université Côte d'Azur).

- Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation donne définitivement la note de 0.
- Une absence justifiée à l'une au moins des épreuves d'évaluation de contrôle continu ou de contrôle terminal d'un ECUE conduit l'élève-ingénieur à passer une seule et unique épreuve de remplacement pour l'ensemble des ABJ déclarées. La moyenne à l'ECUE sera alors établie en tenant compte du résultat de cette épreuve de remplacement de l'ECUE à laquelle est appliquée la pondération de l'ensemble des épreuves avec ABJ. Cette épreuve est organisée par le responsable de l'ECUE à la fin des enseignements de l'ECUE, au plus tard à la fin du semestre, sous couvert du responsable d'année. Si l'élève ne se présente pas à l'épreuve de remplacement, quel qu'en soit le motif, la note de 0 est attribuée à cette épreuve pour le calcul de la moyenne de l'ECUE.

Lorsqu'un étudiant a été dispensé d'un examen par son responsable de formation (la dispense doit être justifiée auprès de la direction des études de l'école), le correcteur doit attribuer le résultat DISP (dispensé). L'épreuve ne rentre pas dans le calcul de la moyenne et est neutralisée.

3. Commissions pédagogiques, jury d'école et jury d'appel

3.1. Commissions pédagogiques et réunions de régulation

Les commissions pédagogiques (CP) sont préparatoires au jury d'école et sont propres à chaque spécialité et au PEIP. Elles se composent du directeur de département, du responsable de spécialité, du responsable d'année, d'un représentant du CFA pour les FISA et de l'ensemble des intervenants de la formation qui souhaitent participer. Le directeur de l'école, le directeur des études et le responsable de la scolarité peuvent se joindre à la commission.

Les CP se réunissent à la fin de chaque semestre. Elles examinent les résultats des élèves et formulent un avis pour chacun : validation des UE, validation de semestre, passage dans l'année supérieure, validation de formation pour les élèves de 5A, autorisation de se réinscrire dans la même année, interdiction de poursuite du cursus.

Les avis donnés par la CP ne constituent pas des décisions ; les avis sont transmis au jury d'école qui prend les décisions quant à la poursuite des études.

Les délibérations des CP ne sont pas publiques. Les membres des CP ont obligation de réserve.

Les résultats des étudiants en mobilité entrante en semestre d'échange à l'école sont traités par la CP qui valide directement les résultats obtenus (pas de passage en jury d'école). Les résultats sont transmis aux étudiants concernés par la direction des relations internationales de PNS.

Tout élève ayant rencontré des difficultés particulières (matérielles, familiales, de santé, etc.) doit en informer le directeur de son département ou le responsable de sa spécialité, et son responsable d'année, au préalable de la CP de celle-ci, par écrit (lettre ou courriel) s'il souhaite qu'elles soient prises en compte lors des délibérations.

Avant la CP, le directeur du département, le responsable de spécialité, le responsable d'année et de mineure, et un représentant du CFA pour les FISA, doivent organiser une réunion de régulation avec les délégués de promotion de la

formation. L'objectif est d'échanger directement avec les délégués sur les problèmes ou difficultés rencontrés par les élèves de la formation et les tenir informés dans les grandes lignes, sans rentrer dans les détails individuels, sur les résultats du semestre écoulé. Cette réunion donne lieu à un compte-rendu communiqué aux délégués présents et enregistré à la direction des études de l'école.

3.2. Jury d'école

Le jury d'école est constitué du directeur des études de l'école qui le préside, du directeur de l'école, du directeur des relations entreprises, du directeur des relations internationales et de tous les directeurs de départements de formation ; la responsable de la scolarité est invitée au jury. Le jury d'école est réuni en fin de semestre et pour la clôture de l'année. Le jury d'école est réuni par année de formation, de PEIP1 à 5A.

Le jury d'école est souverain. Il examine les avis des CP des spécialités et du PEIP en veillant à l'homogénéité des avis rendus et en prenant en compte les difficultés particulières des étudiants identifiées en CP. **Il peut ainsi être amené à prendre une décision non conforme à l'avis d'une CP.**

Les délibérations du jury d'école ne sont pas publiques. Les membres du jury d'école ont obligation de réserve. Les procurations ne sont pas autorisées. Seul le président du jury est habilité à donner des précisions quant aux décisions prises ; il peut déléguer cette responsabilité au directeur de département ou aux responsables de spécialités concernés. Les décisions qui en résultent sont notifiées individuellement aux élèves par email par le responsable d'année concerné et par la scolarité via le relevé de notes.

Les décisions du jury d'école ne sont pas susceptibles de révision sauf si un élève ou un enseignant porte par écrit à la connaissance du directeur de l'école un élément nouveau sur le cursus (notes tardives, erreur sur les notes...) ou en dehors du cursus (difficultés personnelles) qu'il estime de nature à pouvoir modifier la décision prononcée.

Les compétences du jury d'école portent sur :

- La validation des UE et l'octroi des ECTS associés.
- La validation des blocs de compétences, des semestres et des années.
- L'autorisation à continuer en année supérieure par suite de la validation de l'année écoulée.
- L'autorisation à continuer en année supérieure avec ajournement de la décision de validation de l'année écoulée (l'étudiant passe en statut AJAC « Ajourné mais Autorisé A Continuer »).
- L'autorisation et les modalités de redoublement ou de réinscription dans la même année notamment en cas de scolarité interrompue pour raisons exceptionnelles.
- L'interdiction de poursuivre le cursus.
- L'attribution du diplôme d'ingénieur.

3.3. Jury d'appel

A l'issue du jury d'école de fin d'année, en cas de décision de redoublement ou d'interdiction de poursuite du cursus, l'étudiant peut faire appel de la décision du jury d'école auprès du jury d'appel. Le jury d'appel ne peut pas être saisi sur d'autres décisions que le redoublement ou l'interdiction de poursuivre le cursus. Le jury d'appel est constitué du directeur des études de l'école qui le préside, du directeur de l'école et de tous les directeurs de départements de formation ; la responsable de la scolarité est invitée au jury. Le jury d'appel est réuni à l'issue de chaque année académique après le jury d'école. Il traite l'ensemble des demandes d'appel pour toutes les formations y compris le PEIP.

Pour être recevable, l'étudiant doit apporter à la connaissance du jury d'appel des éléments nouveaux relativement à ceux déjà portés à la connaissance du jury d'école et qui peuvent avoir un impact sur les résultats de l'année.

L'étudiant doit transmettre sa demande d'appel de la décision du jury d'école auprès du directeur des études par courriel avec accusé de réception à DDEF@polytech.univ-cotedazur.fr, copie le responsable d'année et le directeur du département de sa formation, avec des pièces justificatives des faits nouveaux à prendre en considération. Le délai d'appel est de 8 jours à compter de la date de notification de la décision de redoublement ou d'interdiction de poursuite du cursus du jury d'école. **L'étudiant peut demander à être auditionné lors du jury d'appel.**

Seules les demandes recevables (décision du jury d'école de redoublement ou d'interdiction de poursuite du cursus, et faits nouveaux depuis le jury d'école) seront traitées en jury d'appel. Le directeur des études de l'école peut inviter pour

consultation toute personne qu'il jugera susceptible d'éclairer la décision du jury d'appel. Le jury d'appel ne peut prendre que l'une des décisions suivantes :

- L'autorisation à continuer en année supérieure avec ou sans ajournement de la validation de l'année écoulée.
- L'autorisation à redoubler.
- La réorientation vers une autre formation de l'école.
- L'interdiction de poursuivre le cursus à l'école.

Les décisions du jury d'appel sont définitives et sans appel.

4. Conditions de validation et poursuite du cursus de formation

4.1. Validation des unités d'enseignement, des blocs de compétences, des semestres et des années

La validation d'une UE atteste l'acquisition des apprentissages visés par celle-ci. La validation des UE, des blocs de compétences de la fiche RNCP, des semestres et des années d'études est distincte selon le cycle d'études dans l'école. La validation des UE, des blocs, des semestres et des années est décidée par le jury d'école ou le jury d'appel.

PEIP	• L'année de PeiP1 est validée si la moyenne générale de l'année est supérieure ou égale à 10/20 et chaque bloc de compétences (Mathématiques, Physique, Électronique, Informatique et Langues et expression) est supérieur ou égal à 7/20. • L'année de PeiP2 est validée si la moyenne générale de l'année est supérieure ou égale à 10/20, chaque bloc de compétences (Mathématiques, Physique, Électronique, Informatique et Langues et expression) est supérieur ou égal à 7/20, la moyenne générale du semestre 4 est supérieure ou égale à 10/20 et chaque UE du semestre 4 est supérieure ou égale à 7/20. • Il n'y a pas d'épreuve complémentaire en cas d'échec à la validation d'une UE. • Pour l'UE de stage obligatoire en PEIP1, la fourniture du contrat, de la fiche de paye ou de la convention, vaut pour validation de l'UE et l'obtention des ECTS associés.
FISE, FISA, FISEA, FC	• Une UE est validée si la moyenne de chaque ECUE de l'UE est supérieure ou égale à 7/20 et si la moyenne pondérée de l'UE est supérieure ou égale à 10/20. Dans l'échelle de notation européenne, l'UE est validée si la moyenne de chaque ECUE de l'UE est supérieure ou égale à 7/20 et si le grade de l'UE est supérieur ou égal à E. • Pour les UE obligatoires dédiées à l'évaluation des périodes en entreprise en stage et en alternance, excepté pour les 3A FISE, l'UE est acquise si la note remontée à l'UE est ≥ 10. Conformément aux MCC, trois évaluations sont réalisées avec pour chacune une note sur 20 calculée à partir de trois grilles d'évaluation. Ces trois évaluations sont compensables mais chaque note doit au moins être égale à 7/20 ainsi les compétences visées de chaque mode d'évaluation sont prises en compte. La note finale de l'UE est la moyenne des 3 notes sauf si l'une de ces 3 notes est inférieure à 7/20 et dans ce cas, la plus faible note est retenue à l'UE. • Un bloc de compétences de la fiche RNCP est validé si toutes les UE conduisant aux compétences du bloc sont validées. Il n'y a pas de compensation entre les UE ou entre les compétences des blocs. • Un semestre d'études est validé si toutes les UE du semestre sont validées. Il n'y a pas de compensation entre les UE d'un même semestre ou de deux semestres consécutifs. • Il n'y a pas d'épreuve complémentaire en cas d'échec à la validation d'une UE. • L'année 3A est validée si les deux semestres sont validés et si le niveau B1 du CECRL en anglais (550/990 au TOEIC par exemple) est validé par un TOEIC blanc ou officiel obtenu dans le réseau

	Polytech ou en provenance de partenaires agréés (Alliance Française ou test officiel d'un centre de test agréé). D'autres tests peuvent être pris en considération en alternative au TOEIC (TOEFL, IELTS, CLES, Linguaskill, Cambridge English Qualifications). Le test doit avoir lieu en présentiel dans un centre de passage agréé et être réalisé au cours de la formation postbac de l'élève, avant son entrée dans l'école ou au cours de son cursus à l'école. L'étudiant devra fournir au secrétariat pédagogique des langues une attestation vérifiable auprès du centre de test. Il n'y a pas de compensation entre les semestres. • Les années 4A et 5A sont validées si les deux semestres de chaque année sont validés. Il n'y a pas de compensation entre les semestres.
--	---

Les activités de l'UE « Développement personnel » (engagement étudiant, langue vivante 2, activités sportives, activités artistiques et culturelles, expérience professionnelle) choisies en PEIP, en FISA, ou en FISE en dehors des semestres S6 et S7, dérogent à la règle de validation obligatoire pour valider le semestre i.e. l'absence de validation n'entraîne pas l'échec du semestre. En revanche, la validation de cette UE est obligatoire en FISE en S6 et S7.

4.2. Modalités d'octroi des ECTS

Les crédits ECTS avec leur grade sont octroyés pour les UE validées. **Les crédits ECTS sont capitalisés y compris les crédits obtenus en période de formation en entreprise ou lors d'une mobilité sortante.** Ils sont conservés, même en cas de redoublement ou d'échec définitif conduisant à l'interdiction de poursuivre le cursus.

Une UE ajournée ne permet pas d'obtenir les ECTS associés et les ECUE qui composent cette UE sont invalidés quelles que soient les notes obtenues à chaque ECUE.

En cas de redoublement, le contrat pédagogique doit lister toutes les UE ajournées à rattraper l'année N+1 en précisant pour chacune d'elles les ECTS de l'année N et les ECUE qui la composaient l'année N, même en cas de changement de composition de cette UE dans la maquette de l'année N+1.

Si des ECUE de l'UE ajournée de l'année N ne sont plus disponibles dans l'année N+1, le contrat pédagogique doit lister des ECUE de substitution dans la maquette de l'année N+1, de compétences équivalentes ou complémentaires à celles manquantes.

4.3. Conditions de poursuite du cursus de formation

Quels que soient les résultats obtenus lors d'un semestre impair, l'élève est autorisé à suivre le semestre pair de la même année.

Les élèves ayant validé les deux semestres de leur année sur décision du jury d'école ou du jury d'appel peuvent s'inscrire en année supérieure. Les autres élèves ne sont pas autorisés à poursuivre leur formation sous réserve de l'article 4.4.

Le jury d'école ou le jury d'appel peuvent proposer une nouvelle inscription à l'élève dont la scolarité a été interrompue pour des raisons exceptionnelles. Cette année supplémentaire n'est pas comptabilisée comme un redoublement mais comme une année blanche et les ECTS obtenus sont perdus sauf décision spécifique du jury d'école. Cette année donne lieu à un contrat pédagogique signé avec l'élève précisant notamment l'organisation pédagogique de l'année et les objectifs de résultats à obtenir pour valider l'année (UE à suivre et à valider).

4.4. Redoublement (AUR) et ajournement de la validation de l'année écoulée avec autorisation à continuer dans l'année supérieure (AJAC)

Le redoublement et l'ajournement de la validation de l'année écoulée avec autorisation à continuer en année supérieure ne sont pas des droits.

Sur décision du jury d'école ou du jury d'appel un élève qui n'a pas validé toutes les UE de son année peut être autorisé :

- A se réinscrire administrativement dans la même année de sa spécialité d'ingénieur sous la mention AUR

(Autorisé à Redoubler). Le changement éventuel de spécialité ou de statut FISE ou FISA en restant AUR doit faire l'objet d'une demande écrite via le formulaire en annexe 2. Une seule réinscription au titre du redoublement est autorisée dans le cycle ingénieur. Il n'y a pas de redoublement en PEIP sauf dossier médical. Un étudiant AUR, redoublant sur une année d'études, ne peut pas être AJAC à l'issue de son redoublement.

- **A se réinscrire administrativement dans la même année de sa spécialité d'ingénieur, sans changer de statut FISE ou FISA, sous la mention AJAC (Ajourné avec Autorisation à Continuer)** si la décision de validation de l'année écoulée est reportée à une date ultérieure au jury d'école ou au jury d'appel. **Un AJAC ne peut être prononcé que si, et seulement si, le nombre maximum d'ECTS non validés sur l'année universitaire écoulée est inférieur ou égal à 6 ECTS** (soit au maximum 10% des ECTS de l'année). Les ECTS manquants doivent être validés par le jury d'école avant le 31 mai de l'année suivante afin de permettre l'inscription administrative de l'élève dans l'année supérieure de sa formation. **Dans le cas contraire, l'élève prendra le statut de redoublant.** Un étudiant AJAC sur une année d'études et qui ne valide pas les ECTS manquants, sera non autorisé à poursuivre ses études (NAP).

Lorsque le jury autorise un AUR ou un AJAC, les ECTS obtenus restent acquis et cette année donne lieu à un contrat pédagogique établi par le directeur de département de sa spécialité et signé par l'élève précisant notamment l'organisation pédagogique de l'année et les objectifs de résultats à obtenir pour valider l'année (UE à suivre et à valider).

Dans le cas d'un AJAC, l'étudiant est inscrit sur les deux années pour les inscriptions pédagogiques (année écoulée et année supérieure), et le contrat pédagogique comprend toutes les UE ajournées de l'année N-1, avec leurs éléments constitutifs complets (ECUE), et celles du programme pédagogique (UE/ECUE) de l'année N.

Dans tous les cas et sauf dispositions particulières (années de césure, années blanches ou dispositions prévues aux termes de l'article 4.3), **le nombre d'inscriptions en année universitaire dans le cycle ingénieur ne peut excéder 4.**

5. Transfert, mobilité et double diplôme

5.1. Transfert d'un élève-ingénieur FISE ou d'un élève-ingénieur FISA en provenance d'un PeiP dans une autre spécialité FISE du réseau Polytech ou de PNS en fin de 3A (demande de transfert en annexe 3)

Un élève en **3A FISE, ou 3A FISA en provenance de PeiP** sous réserve qu'il ait bénéficié d'un classement d'admission dans le cycle ingénieur FISE en fin de PeiP, **ayant validé la 3A, peut demander à bénéficier d'un transfert dans une autre spécialité FISE du réseau Polytech** en changeant d'école ou en restant à PNS. Ce transfert est éventuellement soumis à une obligation de s'inscrire à nouveau en 3A dans la spécialité d'accueil. Si une nouvelle inscription en 3A est préconisée, elle entre dans le décompte des années de scolarité de l'élève qui ne peut excéder 4 ans en cycle ingénieur.

Un élève en **3A FISE, ou 3A FISA en provenance de PeiP** sous réserve qu'il ait bénéficié d'un classement d'admission dans le cycle ingénieur FISE en fin de PeiP, **admis à redoubler en 3A**, peut demander à bénéficier d'un transfert. Il devra s'inscrire à nouveau en 3A dans la spécialité d'accueil.

Un élève en FISE non autorisé à poursuivre sa scolarité dans son école ne peut pas bénéficier du transfert dans une autre école du réseau, ni dans une autre spécialité de PNS.

Pour les transferts en fin de 3A, l'élève doit demander au plus tôt l'autorisation au responsable de sa spécialité d'origine puis prendre contact avec le responsable de la spécialité d'accueil. **La date limite de la demande est le 31 mai.** La décision de transfert et de réinscription éventuelle en 3A est prise par les directeurs des écoles concernées sur proposition des responsables de spécialité.

L'école d'origine vérifie le respect du classement de l'élève à l'entrée de la 3A de la spécialité FISE demandée.

Lorsque le transfert a lieu, l'élève est inscrit dans l'école d'accueil en vue de l'obtention du diplôme de cette école i.e. il n'est plus inscrit à PNS.

5.2. Transfert interne à PNS de FISE vers FISA ou de FISA vers FISA en changeant de spécialité en fin de 3A (demande de transfert en annexe 4)

Cette procédure **s'applique pour les élèves qui ne sont ni AUR ni AJAC** en fin de l'année universitaire en cours.

Un transfert interne d'un élève **3A sous statut FISE souhaitant rejoindre une autre spécialité de l'école, sous statut FISA**, n'est possible que si l'élève avait été admis en FISE l'année précédente dans la nouvelle spécialité demandée.

Un transfert interne d'un élève **3A sous statut FISA, hors élève-ingénieur issu d'un PeiP, souhaitant rejoindre une autre spécialité de l'école sous statut FISA** n'est possible que si l'élève respecte les critères d'admission FISA de l'année précédente établis par le Comité de Direction de l'école (CDD).

5.3. Mobilité au sein du réseau Polytech en fin de 4A (demande de mobilité en annexe 5)

Seuls les élèves ayant **validé la 4A dans leur école d'origine peuvent être autorisés à suivre 1 ou 2 semestres de la 5A pour terminer le cycle ingénieur dans une autre école du réseau**. Dans ce cas, l'élève s'inscrit en 5A dans son école d'origine dont il obtiendra le diplôme s'il obtient les ECTS des UE de l'école d'accueil.

Il doit s'acquitter de la totalité des frais d'inscription règlementaires dans son école d'origine et s'inscrire administrativement et pédagogiquement dans l'école d'accueil (sans frais supplémentaire). La procédure de demande de mobilité est identique à celle du 5.1 à la différence qu'il n'y a pas de conditions de respect du classement de l'élève.

Les mobilités en 5A ne permettent pas d'effectuer un contrat de professionnalisation ou un contrat d'apprentissage dans l'école d'accueil.

5.4. Inscription nationale (hors réseau Polytech) et internationale avec double diplôme en 4A ou 5A avec transfert de crédits (demande d'inscription en annexe 6)

L'élève qui effectue une partie de son cursus dans un autre établissement d'enseignement supérieur est lié par un contrat d'études préalable établi entre son école et l'établissement d'accueil. Ce contrat d'études décrit le programme d'études que l'élève doit suivre et valider. Par ce contrat :

- L'établissement d'accueil s'engage à assurer les UE convenues en procédant si nécessaire à un aménagement des horaires.
- L'élève s'engage à suivre le programme d'études en le considérant comme une partie intégrante de sa formation.
- L'école s'engage à garantir une reconnaissance académique totale de la période d'études effectuée dans l'établissement d'accueil, sous réserve de l'obtention des crédits stipulés dans le contrat d'études.

L'élève peut effectuer une partie de son cursus dans le cadre de l'obtention d'un double diplôme entre PNS et une autre composante d'Université Côte d'Azur ou un autre établissement partenaire en France ou à l'étranger. **Préalablement à toute inscription en double diplôme, l'étudiant doit faire une demande d'autorisation auprès du directeur de PNS afin de s'assurer de l'accord de l'école pour un double cursus et du transfert éventuel de crédits dans le cadre de son cursus d'ingénieur. Sans autorisation préalable, les crédits obtenus dans l'autre formation ne seront pas transférés dans la formation d'ingénieur.**

6. Délivrance du diplôme d'ingénieur en fin de formation

6.1. Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur à la fin du cursus

Seuls peuvent être diplômés les élèves ingénieurs ayant validé la 5A et ayant respecté les conditions suivantes :

FISE	• Validation d'au moins 4 semestres de formation en cycle ingénieur dont au moins 2 semestres académiques à PNS et un semestre de stage de fin d'études en S10. Le 3^{ème} semestre académique peut avoir eu lieu dans un établissement partenaire de PNS avec lequel l'école a noué des liens avérés. • Validation d'au moins 39 semaines de formation en entreprise en cycle ingénieur dont 16 semaines minimum en 4A et 23 semaines minimum en 5A sous forme de
------	--

	stage conventionné ou de contrat de travail assorti d'objectifs pédagogiques. Dans tous les cas la CTI impose un minimum de 28 semaines de formation en entreprise, et en cas de formation en laboratoire de recherche, au moins 14 semaines de formation doivent avoir eu lieu en entreprise. Dans le cas des élèves admis dans le cadre d'une formation dans un établissement français ou étranger pour une année complète, les obligations de formation en entreprise qui s'appliquent sont celles de l'université d'accueil sous réserve préalable de l'accord du directeur de spécialité de Polytech Nice Sophia (cf. formulaire en Annexe 6). • Validation de la formation au contexte international et multiculturel par au minimum 16 semaines d'expérience à l'étranger (hors France métropolitaine) ou en outre-mer français sous forme de période académique, de stage, d'emploi, de césure, de bénévolat ou de séjour linguistique, effectuées durant la scolarité postbac. Ces 16 semaines peuvent être un cumul de plusieurs périodes d'une semaine minimum. Dans le cas particulier d'une mobilité d'études académiques, la mobilité internationale est validée quelle que soit la durée du semestre d'études dans l'université d'accueil. NB1 : pour les élèves-ingénieurs inscrits sous contrat d'apprentissage en 5A avec un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation d'un an, l'obligation d'expérience à l'étranger est réduite à 9 semaines. NB2 : les étudiants étrangers, les étudiants français de double nationalité et les étudiants français ultramarins, ayant effectué au minimum 16 semaines de leurs études de 1^{er} cycle (bac+2 et bac+3) hors France métropolitaine, sont dispensés de l'obligation d'expérience à l'étranger pendant leur cursus à PNS.
FISA, FISEA et FC	• Validation d'au moins 4 semestres de formation en cycle ingénieur avec une succession de périodes à PNS et en entreprise au sein de chaque semestre. • Validation d'au moins 20 ECTS pour la formation en entreprise en cycle ingénieur par année de formation, soit 40 ECTS pour 2 ans ou 60 ECTS pour 3 ans, correspondant à au moins la moitié du temps de formation dans l'entreprise, soit au moins 18 mois sur 3 ans, ou 12 mois sur 2 ans.
FISA et FISEA	• Validation de la formation au contexte international et multiculturel par au minimum 9 semaines d'expérience à l'étranger (hors France métropolitaine) ou en outre-mer français sous forme de période académique, de stage, d'emploi, de césure, de bénévolat ou de séjour linguistique, effectuées durant la scolarité postbac. Ces 9 semaines peuvent être un cumul de plusieurs périodes d'une semaine minimum. Dans le cas particulier d'une mobilité d'études académiques, la mobilité internationale est validée quelle que soit la durée du semestre d'études dans l'université d'accueil. NB : les étudiants étrangers, les étudiants français de double nationalité et les étudiants français ultramarins, ayant effectué au minimum 9 semaines de leurs études de 1^{er} cycle (bac+2 et bac+3) hors France métropolitaine, sont dispensés de l'obligation d'expérience à l'étranger pendant leur cursus à PNS.
FISE, FISA et FISEA	• Obtention du niveau B2 en langue anglaise certifiée par un test externe acquis en postbac.
FC	• Obtention du niveau B1 en langue anglaise certifiée par un test externe acquis en postbac.
FISE, FISA, FISEA et FC : pour les étrangers non-francophones	• Obtention du niveau B2 en langue française certifiée par un test externe acquis en postbac, sauf pour les élèves ayant obtenu le bac français, ou admis sur concours CPGE français, ou titulaire d'un diplôme antérieur bac+2/+3 français. • Obtention du niveau A2 en langue française certifiée par un test externe acquis en postbac pour les élèves non-francophones admis dans le cadre d'un double diplôme

	et qui suivent un cursus enseigné en anglais.
--	--

Les attestations de diplôme sont établies à l'issue de la délibération du jury d'école et sont mises à la disposition des élèves par la scolarité de l'école.

Le diplôme d'ingénieur est délivré conformément à la décision du jury d'école, dans la spécialité dans laquelle l'élève est inscrit. Il est signé par le directeur de l'école, le président de l'université et par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ou son représentant. Il confère le grade de master (cf. code de l'éducation Article D612-34).

L'élève ayant validé la totalité des ECTS et des UE de la formation mais n'ayant pas satisfait aux autres obligations n'obtient pas le diplôme d'ingénieur. Il obtient une attestation de suivi de la formation, mentionnant qu'il a obtenu la totalité des ECTS et des UE de la formation mais qu'il n'a pas satisfait à toutes les conditions requises pour l'obtention du diplôme d'ingénieur. Il n'est plus élève de l'école et aucune formation supplémentaire ne lui sera délivrée.

6.2. Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur après la fin du cursus

L'élève ayant validé la totalité des ECTS et des UE de la formation, et les conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur décrites en 6.1, mais n'ayant pas satisfait aux niveaux de langue requis en anglais et en français, dispose pendant les trois années qui suivent sa dernière inscription, d'une possibilité de réinscription universitaire pour justifier de l'obtention des niveaux de langue requis avant le 31 octobre de l'année N+3, et obtenir le diplôme (cf. CTI R&O 2026 section D.3.1).

Le directeur de l'école a délégation du jury d'école pour délivrer une attestation d'obtention du diplôme dès que l'élève ajourné produit la certification manquante à la scolarité de l'école sans attendre le prochain jury qui sera chargé de prendre acte de la réussite définitive de l'élève.

Passé le délai de trois ans, une procédure de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ou de VES (Validation des Etudes Supérieures) pourra conduire à la délivrance du diplôme d'ingénieur suivant les modalités en vigueur à l'école pour la VAE et la VES.

Dans le cadre de la VAE et de la VES, aucun diplôme d'ingénieur ne sera délivré à un candidat n'atteignant pas le niveau de langue B2 (cf. CTI R&O 2026).

7. Annexe 1 : Polypoints

- I. Les Polypoints sont un dispositif visant à permettre à tous les élèves ingénieurs de développer des capacités d'initiative, d'organisation, de management ou de travail en équipe. Pour cela, les élèves ingénieurs sont incités à entreprendre des activités liées à la vie associative, à la vie de l'école, à des événements culturels ou sportifs, etc., de façon bénévole sous l'encadrement de l'école. Ces activités sont créditées de Polypoints et les élèves ingénieurs capitalisent un certain nombre de Polypoints dont les activités seront mentionnées au supplément au diplôme.

Procédure et référent

- 1- Tout membre du personnel de l'école souhaitant proposer des Polypoints est référent de l'activité concernée.
- 2- Le référent informe par courriel les étudiants de l'école de la mise en place d'une activité.
Ce message doit inclure :
 - Description succincte de l'activité
 - Nombre d'étudiants souhaité
 - Période (dates de début et de fin de l'activité)
 - Durée de participation à l'activité et nombre de Polypoints correspondant
 - Email de contact
 - Procédure d'inscription à l'activité
- 3- Le référent valide l'inscription des étudiants volontaires à son activité puis organise et supervise les activités qu'il a proposées.
- 4- A la fin de l'activité, le référent transmet par courriel (avec accusé de réception) au gestionnaire du suivi des Polypoints, Mme Michelle CAMBRIA (Michelle.CAMBRIA@univ-cotedazur.fr), la liste nominative des étudiants ayant validé des Polypoints : **Numéro PNS de l'étudiant – Nom – Prénom – Spécialité – Année – Nature de l'activité – Nombre de Polypoints obtenus (voir exemple de grille indicative de Polypoints ci-après).**
- 5- Le gestionnaire de suivi des Polypoints importe ces informations au fil de l'eau dans un fichier de suivi unique listant les activités réalisées par chaque étudiant.
- 6- L'étudiant est informé par courriel de son récapitulatif de Polypoints à chaque modification. Un état lui est envoyé à la fin de chaque semestre.
- 7- Les activités associées aux Polypoints obtenus sont mentionnées dans le supplément au diplôme de l'étudiant.

II. Activités proposées

Une activité peut valoir 5, 10 ou 15 Polypoints considérant **qu'une demi-journée, soit 4 heures d'activité, vaut 5 Polypoints**. Il s'agit donc de proposer des activités par période de demi-journée.

Les activités sont proposées par l'école et l'ensemble de ses services, ou encore par les associations de l'école. Elles peuvent être aussi des initiatives personnelles de l'étudiant, et dans ce cas elles doivent être validées par la Directrice Communication et Vie Etudiante de l'école. Le tableau ci-dessous donne une liste indicative d'activités.

LISTE INDICATIVE ET NON EXHAUSTIVE D'ACTIVITES POUR L'ATTRIBUTION DE POLYPOINTS

Activité	Nombre de Polypoints	Référent de l'activité
Engagements dans les associations et clubs de l'école		
Membres actifs du bureau du BDE (président, vice-président, trésorier,	15	Direction de la Communication et de la Vie étudiante

responsable de pôle, etc.)		
Membres actifs du BDA, BDJ, Junior Entreprise, BDC, BHE, etc. (président, vice-président, trésorier, responsable de pôle, etc.)	15	Direction de la Communication et de la Vie étudiante
Création et gestion d'un nouveau club - théâtre, ping-pong, photo, foyer, etc. (président, vice-président, trésorier, responsable de pôle, etc.)	15	Direction de la Communication et de la Vie étudiante
Assistance à l'organisation d'événements ponctuels pour les clubs et associations (gala, intégration, soirée...)	5 par ½ journée	Direction de la Communication et de la Vie étudiante
Événements organisés par l'école		
Forum stage et alternance (aide logistique)	5 par ½ journée	Direction des Relations Entreprises
Forum stage et alternance (aide jour J)	5 par ½ journée	Direction des Relations Entreprises
Remise des diplômes (aide logistique)	5 par ½ journée	Direction de la Communication et de la Vie étudiante
Remise des diplômes (aide jour J)	5 par ½ journée	Direction de la Communication et de la Vie étudiante
Journée porte ouverte (aide jour J)	5 par ½ journée	Direction de la Communication et de la Vie étudiante
Journée porte ouverte (aide logistique)	5 par ½ journée	Direction de la Communication et de la Vie étudiante
Représentations de l'école		
Participation aux forums, salons et autres actions de communication	5 par ½ journée	Direction de la Communication et de la Vie étudiante
Réalisation de vidéo sur l'école, de portraits d'étudiants, lip dub, etc.	5 par réalisation	Direction de la Communication et de la Vie étudiante
Réalisation d'affiche pour des événements	5 par réalisation	Direction de la Communication et de la Vie étudiante
Participation à la fête de la science	5 par ½ journée	Enseignant ou Direction De la Recherche ou Unité de recherche de l'université
Participation à la semaine du cerveau	5 par ½ journée	Enseignant ou Direction De la Recherche ou Unité de recherche de l'université
Participation aux cordées de la réussite	5 par ½ journée	Enseignant ou Département de formation
Participation à l'organisation de la nuit de l'info	5 par ½ journée	Enseignant ou Département de formation
Ambassadeur de l'école (réponses aux candidats)	5 par ½ journée	Responsable des admissions
Participation à des concours (Google HashCode, SWERC, Hackathon...)	5 par concours	Enseignant ou Département de formation
Vie de l'école		
Membre d'un conseil de l'école ou de l'université	15	Direction de l'école
Délégué de promotion	15	Département de formation
Organisation de conférences d'anciens, conférences d'entreprises	5 par ½ journée	Direction des Relations Entreprises
Organisation de visites d'entreprise	5 par ½ journée	Direction des Relations Entreprises
Accueil d'intervenants d'entreprise lors de leur cours à l'école	5 par ½ journée	Enseignant ou Département de formation ou Direction Des Etudes
Accueil des candidats aux concours GEIPI Polytech et E3A Polytech	5 par ½ journée	Direction des admissions

Accueil des stagiaires et de leur tuteur lors des soutenances	5 par ½ journée	Direction des Relations Entreprises ou Direction Des Etudes ou Département de formation
Organisation d'évènements caritatifs sur le Campus (Restos du cœur, Sidaction, Téléthon, etc.)	5 par ½ journée	Direction de la Communication et de la Vie étudiante
Organisation de journée thématique (semaine de l'industrie, du handicap, du développement durable, de la culture, du sport, etc.)	5 par ½ journée	Direction de la Communication et de la Vie étudiante ou Enseignant ou Département de formation ou Direction Des Etudes
Animation d'atelier « info » pour les PeiP	5 par ½ journée	Département de formation
Permanence dans une salle de travaux pratiques en libre accès	5 par ½ journée	Département de formation ou FabLab SOFAB
Soutien à l'accueil des étudiants internationaux	5 par ½ journée	Direction des Relations Internationales
Participation à l'organisation de conférences scientifiques ou thématiques	5 par ½ journée	Direction De la Recherche ou Enseignant ou Département de formation ou Direction Des Etudes
Participation à des installations d'équipements informatiques	5 par ½ journée	Service Informatique de l'école
Participation à des opérations de maintenance ou de réparation immobilière	5 par ½ journée	Service Technique et Logistique du Campus
Participation à des opérations d'installation de mobilier	5 par ½ journée	Service Technique et Logistique du Campus
Participation à des opérations liées au développement durable et à la préservation de l'environnement	5 par ½ journée	Responsable DDERS de l'école
Soutien à l'accueil de personnes en situation d'handicap	5 par ½ journée	Référente de la mission handicap du Campus

8. Annexe 2 : Formulaire de demande de transfert de spécialité ou de statut pour un élève redoublant de PNS

Ce formulaire signé et les pièces demandées doivent être transmis par l'élève *au plus tard le 15 juillet* à la scolarité de Polytech Nice Sophia scolarite@polytech.univ-cotedazur.fr

Code INE :
Nom Prénom
Courriel Téléphone mobile
Année universitaire en cours : Année de formation en cours : ☐ 3A ☐ 4A ☐ 5A
Spécialité d'ingénieur suivie actuellement à Polytech Nice Sophia :
Statut actuel : ☐ FISE (étudiant) ☐ FISA (apprenti)

Spécialité demandée en redoublement :

NB : pas de changement de spécialité possible pour les 5A

Statut demandé : ☐ FISE (étudiant) ☐ FISA (apprenti)

Pièces à fournir par l'élève : Lettre de motivation sur une page montrant l'adéquation entre le projet professionnel et le changement demandé afin de s'assurer que le candidat en tirera le plus grand bénéfice.

Date Signature de l'élève

Réservé à l'administration de Polytech :

Respect du rang de classement de l'année précédente en FISE ou des critères d'admission en FISA dans la spécialité demandée vérifié par la direction des admissions de PNS : ☐ OUI ☐ NON

Le directeur de la spécialité FISE ou FISA actuelle : ☐ Favorable ☐ Défavorable Date, nom et signature	Le directeur de la spécialité FISE ou FISA demandée : ☐ Favorable ☐ Défavorable Date, nom et signature	Décision du jury d'école de PNS : ☐ Favorable ☐ Défavorable Date, nom et signature
--	--	--

9. Annexe 3 : Formulaire de demande de transfert d'un élève-ingénieur FISE ou FISA en provenance d'un PeiP dans une autre spécialité FISE du réseau Polytech ou de PNS en fin de 3A

Ce formulaire signé et les pièces demandées doivent être transmis par l'élève **au plus tard le 31 mai** à la scolarité de Polytech Nice Sophia scolarité@polytech.univ-cotedazur.fr

IMPORTANT : L'élève quitte son école d'origine, il s'inscrit dans l'école demandée, il s'y acquitte de la totalité des frais d'inscription et il est diplômé de l'école demandée.

Code INE :

Nom Prénom

Courriel Téléphone mobile

Année universitaire en cours : Année de formation en cours : ☐ 3A ☐ 4A ☐ 5A

Spécialité d'ingénieur suivie actuellement à Polytech Nice Sophia :

Statut actuel : ☐ FISE (étudiant) ☐ FISA (apprenti)

Ecole Polytech demandée : Spécialité demandée :

Pièces à fournir par l'élève : relevé de notes du S5, lettre de motivation.

Date

Signature de l'élève

AVIS DE L'ÉCOLE D'ORIGINE

Respect du classement d'admission dans le cycle d'ingénieur FISE : ☐ Validé ☐ Non validé

☐ Favorable au transfert

☐ Défavorable au transfert

Le responsable de la spécialité

Date, nom et signature

Le directeur de l'école

Date, nom et signature

DECISION DE L'ÉCOLE DEMANDÉE

☐ Accepté en 3A

☐ Accepté en 4A sous réserve de validation de l'année 3 dans l'école d'origine

☐ Refusé

Le responsable de la spécialité

Date, nom et signature

Le directeur de l'école

Date, nom et signature

10. Annexe 4 : Formulaire de demande de transfert interne à PNS de FISE vers FISA ou de FISA vers FISA en changeant de spécialité en fin de 3A

Ce formulaire signé et les pièces demandées doivent être transmis par l'élève *au plus tard le 31 mai* à la scolarité de Polytech Nice Sophia scolarite@polytech.univ-cotedazur.fr

Code INE :	
Nom	Prénom
Courriel Téléphone mobile	
Année universitaire en cours : Année de formation en cours : ☐ 3A ☐ 4A ☐ 5A	
Spécialité d'ingénieur suivie actuellement à Polytech Nice Sophia :	
Statut actuel : ☐ FISE (étudiant) ☐ FISA (apprenti)	

Spécialité FISA demandée :	
Année de formation demandée : ☐ 3A ☐ 4A (sous réserve de réussite de la 3A en cours)	
Pièces à fournir par l'élève : Lettre de motivation sur une page montrant l'adéquation entre le projet professionnel et le changement demandé afin de s'assurer que le candidat en tirera le plus grand bénéfice	
Date	Signature de l'élève

Réservé à l'administration de Polytech :	
Si l'élève est en FISE dans la spécialité d'origine : Respect du rang de classement de l'année précédente en FISE dans la spécialité FISA demandée vérifié par la direction des admissions de PNS : ☐ OUI ☐ NON	
Si l'élève est en FISA dans la spécialité d'origine : Respect des critères d'admission de l'année précédente en FISA de la spécialité FISA demandée vérifié par la direction des relations entreprises de PNS : ☐ OUI ☐ NON	

Le directeur de la spécialité actuelle : ☐ Favorable ☐ Défavorable Date, nom et signature	Le directeur de la spécialité demandée : ☐ Favorable ☐ Défavorable Date, nom et signature	Décision du jury d'école de PNS : ☐ Favorable ☐ Défavorable Date, nom et signature
---	---	--

11. Annexe 5 : Formulaire de demande de mobilité en fin de 4A dans une autre école du réseau Polytech

Ce formulaire signé et les pièces demandées doivent être transmis par l'élève *au plus tard le 31 mai* à la scolarité de Polytech Nice Sophia scolarite@polytech.univ-cotedazur.fr

IMPORTANT : L'élève reste inscrit dans son école d'origine, s'y acquitte les frais d'inscription et est diplômé de celle-ci. En cas de mobilité sur l'année complète, la convention de stage est signée par l'école d'origine et le suivi du stage et la soutenance sont gérés par l'école d'accueil.

Code INE :

Nom Prénom

Courriel Téléphone mobile

Année universitaire en cours : Année de formation en cours : ☐ 3A ☐ 4A ☐ 5A

Spécialité d'ingénieur suivie actuellement à Polytech Nice Sophia :

Statut actuel : ☐ FISE (étudiant) ☐ FISA (apprenti)

Ecole Polytech demandée : Spécialité demandée :

PERIODE DE MOBILITE DEMANDEE : ☐ Semestre 9 ☐ Année complète

Pièces à fournir par l'élève : relevé de notes des semestres S5, S6, S7 et lettre de motivation

Date

Signature de l'élève

DECISION DE L'ECOLE D'ORIGINE sous réserve de validation de l'année en cours

☐ Favorable

☐ Défavorable

Le responsable de la spécialité

Date, nom et signature

Le directeur de l'école

Date, nom et signature

DECISION DE L'ECOLE D'ACCUEIL

☐ Accepté

☐ Refusé

Le responsable de la spécialité

Date, nom et signature

Le directeur de l'école

Date, nom et signature

12. Annexe 6 : Formulaire de demande d'autorisation d'inscription dans une autre formation avec ou sans double diplôme en 4A ou 5A avec transfert de crédits

Ce formulaire signé et les pièces demandées doivent être transmis par l'élève *au plus tard le 15 juillet* à la scolarité de Polytech Nice Sophia scolarite@polytech.univ-cotedazur.fr

Code INE :
 Nom Prénom
 Courriel Téléphone mobile
 Année universitaire en cours : Année de formation en cours : ☐ 3A ☐ 4A ☐ 5A
 Spécialité d'ingénieur suivie actuellement à Polytech Nice Sophia :
 Statut actuel : ☐ FISE (étudiant) ☐ FISA (apprenti)

Année universitaire concernée par le double diplôme :
 Etablissement d'accueil demandé
 Double diplôme demandé : ☐ Master ☐ Ingénieur
 Mention et Parcours prévu :
 Site Web du double diplôme demandé

IMPORTANT : au cours du double diplôme, l'élève reste inscrit en cycle ingénieur à Polytech Nice Sophia et s'acquitte de la totalité des frais d'inscription correspondant à son statut

Pièces à fournir par l'élève :

1. Lettre de motivation sur une page montrant l'adéquation entre le projet professionnel et le double diplôme demandé afin de s'assurer que le candidat en tirera le plus grand bénéfice.
2. Courrier d'admission (ou d'admissibilité) du double diplôme demandé.
3. Programme de formation par semestre du double diplôme demandé (syllabus avec UE et crédits).

Date Signature de l'élève

Avis du directeur de spécialité de Polytech Nice Sophia **sous réserve de validation de l'année en cours**

Transfert de crédits du

M1S1 : ☐ Favorable ☐ Défavorable

M1S2 : ☐ Favorable ☐ Défavorable

M2S3 : ☐ Favorable ☐ Défavorable

M2S4 : ☐ Favorable ☐ Défavorable

Date, nom et signature

Décision de la direction de Polytech Nice Sophia **sous réserve de validation de l'année en cours**

☐ Favorable (transfert de crédits accordés)

☐ Défavorable (pas de transfert de crédits)

Date, nom et signature

13. Annexe 7 : Calendrier universitaire 2026/2027 : 6 pages en PJ

Calendrier 2026/2027

Fin de l'année universitaire : 17/12/2027
PeiP 1 > S1+S2 | PeiP 2 > S3 + S4 | 3A > S5 + S6 | 4A > S7 + S8 | 5A > S9 + S10

maj : 23/07/2026

Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
1 S	1 D Début S7 - MAM + GE Stage BAT4	1 J PCT Entrepreneuriat 3A/4A - 11h-12h30	1 D	1 M	1 V	53 1 L	Début S2 et S4 Début S6 - ROB Début S10 - ELSE + GB + ROB Stage : ELSE5 + GB5 + ROB5	9 1 J	1 S	1 M	1 J	1 D
2 D	2 M Début S7 - ROB	2 V	2 L	45 2 M	2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V	2 L
3 L	32 3 M Amphi de rentrée - PeiP1 + 3A Début S7 - ELSE + SI	3 S Studyrama Grandes Ecoles - Nice	3 M	3 J 3A concours affiches discriminations 13h00-17h45	3 D Nuit de l'Info	3 M	Début S6 - ELSE Début S8 - ELSE	3 S	3 D	3 M Networking + Alumni Day 3A FISA Stage G84	3 S	3 M
4 M	4 V Animations - Escapes Games : PeiP1, discriminations 3A, catégorisation Début S7 - GB + GE	4 D	4 M Orga et cult rech scientifique : 4A FISE 10h15-12h15	4 V	4 L Début S8 - BAT + SI	1 4 J Hackathon Polytechnique 3A FISE	4 J Welcome Day RI	4 D	4 M Conférences Recherche RUE SHES3 RUE SHES4	4 V	4 D	4 M
5 M	5 S	5 L	41 5 J	5 S	5 M	5 V	5 V	5 L	14 5 M SA FISA	5 S	5 L	27 5 J
6 J	6 D	6 M Alumni Day 5A - 19h30-18h00 Initiation à la Recherche Scientifique 3A - 10h-12h	6 V	6 D	6 M	6 S	JPO	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V
7 V	7 L Début S5 - FISE Début S9 - BAT + GB + GE + SI + ROB	77 7 M	7 S	7 L	50 7 J InfoLap Toulouse	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L	23 7 M	7 S
8 S	8 M	8 J Théâtre forum* PeiP + 3A	8 D	8 M	8 V InfoLap Toulouse	8 L	8 L	10 8 J	8 S	8 M	8 J	8 D
9 D	9 M	9 L Sensibilisation CVSS / addicton* WEC à partir de 17h	9 L	46 9 M	9 S InfoLap Toulouse	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	32 9 L
10 L	10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S	10 M
11 M	11 V	11 D	11 M	11 V	11 L	2 11 J Lutte inégalités PeiP + 3A FISE et FISA 14h-17h	11 J	11 D	11 M	11 V Fin S6 - MAM	11 D	11 M
12 M	12 S	12 L	42 12 J	12 S	12 M	12 V	12 V	12 L	15 12 M	12 S	12 L	28 12 J
13 J	13 D	13 M PCT stage 5A : ELSE, MAM, ROB, SI - 13h30-17h30	13 V	13 D	13 S	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V
14 V	14 L Début S9 - ELSE	38 14 M	14 S	14 L	51 14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L	24 14 M	14 S
15 S	15 M	15 J PCT stage 5A : BAT, GB, GE + Bn45-19h00 Poly Move - 12h15-14h00	15 D	15 M	15 V Fin S7 - GB	15 L Début S6 - SI	7 15 L	11 15 J	15 S	15 M	15 J	15 D
16 D	16 M	16 V	16 L	47 16 M	16 S Date limite candidatures ajourné d'élection	16 M Studyrama - Nice / Ajaccio	16 M Exposition de Groupe Environnementaux SA ELSE-IGSA	16 V PeiP Pluri 3A FISA	16 D	16 M	16 V	31 16 L
17 L	34 17 J Welcome Day RI - 12h15-14h	17 S	17 M	17 D	17 J	17 M	17 L	17 S	17 D	20 17 J	17 S	17 M
18 M	18 V Début S9 - MAM	18 D	18 M	18 L	18 V Fin S7 - SI	18 L Début S8 - GB	3 18 J	18 S	18 D	18 M	18 V Fin S2 et S4	18 M
19 M	19 S	19 L	40 19 J	19 M	19 V	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L	29 19 J
20 J	20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 S	20 J	20 D	20 M	20 V	20 J
21 V	21 L	39 21 M Orga et cult rech scientifique : 4A FISE 10h15-12h15	21 S	L'Étudiant - Nice	21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L	Début stage PeiP1	25 21 M
22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V PAUSE PÉDAGOGIQUE Seul BAT4	22 L	8 22 J Début S8 - MAM Stage : MAM4	12 22 J	22 S	22 M	22 J	22 D
23 D	23 M Initiation à la Recherche Scientifique 3A - 10h-12h	23 V	23 L	48 23 M	23 S RUC	23 M	23 M	23 V Fin S8 - ELSE + SI	23 D	23 M	23 V	34 23 L
24 L	35 24 J JAE	24 S	24 M	24 L	24 D	24 M	24 M Théâtre forum discriminations - 13h00-17h30	24 S	24 L	21 24 J	24 S	24 M
25 M	25 V	25 D	25 M	25 V	25 L Fin S9 - ELSE Début S8 - BAT + GB + GE + MAM	4 25 J	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M
26 M	26 S	26 L PAUSE PÉDAGOGIQUE Seul SA FISE	44 26 J	26 S	26 M	26 V Fin S9 - BAT + GE + MAM + SI	26 V	26 L Stage : ELSE4 + S14	17 26 M	26 S	30 26 J	
27 J	27 D	27 M	27 V	27 S	27 M	27 S	27 S	27 M	27 D	27 J	27 V	27 D
28 V	28 L Réunion info RI 3A, 10h-12h	40 28 M	28 S	28 L	53 28 J	28 D	28 D	28 M Fin S8 - GB - Concours Gergo*	28 V	28 L	26 28 M	28 S
29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V Fin S1 et S3 Fin S5 - ELSE + ROB Fin S7 - GE Fin S9 - GB Début S8 - GE	29 L	13 29 J PAUSE PÉDAGOGIQUE Seul 4A (exception BAT4) et 5A	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M
30 D	30 M	30 V	30 L	49 30 M	30 S SKI	30 M	30 M	30 D	30 M	30 V	30 L	25 30 M
31 L	36 31 M	31 S	31 D	31 J	31 D	31 M	31 M	31 L	31 D	22 31 M	31 S	Fin S8 - MAM Fin S10 - Travaux sup

Date	Événement	Promoteur*	Créneaux Horaires
03-sept	Bienvenue à PNS - amphi de rentrée : PeiP1 et 3A (10h) >>> resp année+ amphi solennel+ charte bonne conduite et QUIZ sensibilisation discriminations + écologie (bilan carbone) + Activités dont escape game le 03/09 (14h00-17h00) et 04/09 (9h00-17h00)	PeiP1 3A	10h-17h le 3/09 9h-17h le 4/09
17-sept	Welcome Day RI		12h15-14h
23-sept	Initiation à la recherche scientifique	3A	10h15-12h15
28-sept	Info RI	3A FISE+ISA	10h-12h
01-oct	PCT Entrepreneuriat	3A	11h-12h30
07-oct	Alumni day Initiation à la recherche scientifique	4A 5A 3A	15h30-18h00 10h15-12h15
08-oct	Théâtre forum 8/10 : PeiP avec UniCA 3A avec troupe MuedesCrocodiles	PeiP 1 3A	10h00-11h30 FISE : 10h30
09-oct	Sensibilisation CVSS avant WEC par BDE +début WEC 17h00	PeiP 3A FISE+ISA	> 12h15-13h30 > 15h30-17h00
13-oct	PolyCareer Tour Stage : ELSE, MAM, ROB, SI	5A 3A	13h30-17h30
15-oct	PolyCareer Tour Stage : BAT, GB, GE	5A 3A	8h45-13h00
15-oct	PolyMove	Toutes	12h15-14h00
21-oct	Orga et cult rech scientifique	4A	10h15-12h15
03-nov	Concours 3A Affiches discriminations : 03/11 - 13h-17h45	3A	13h-17h45
04-nov	Orga et cult rech scientifique	4A	10h15-12h15
03-déc	Nuit de l'Info* Les participants inscrits : ABI du 03/12 à partir de 15h30 > 04/12 - 10h15	Tout es	Nuit du 03/12 au 04/12
23-janv	Remise Des Diplômes - RDD		
30/01 au 02/02	Week-end ski	PeiP 3A et 4A	
04/02 et 05/02	Hackathon Polytech Innov	3A	8h00-18h00
04-févr 06-févr	Welcome Day RI JPO	Toutes	12h15-14h 9h30-17h00
11-févr	Lutte inégalités ateliers 11/02	PeiP 1+2 3A FISE+I SA	14h-17h
16-févr	Journée IA et Enjeux Environnementaux	3A FISE+ISA	8h00-18h00
15-mars	Projets pluridisciplinaires (15/03 au 19/03)	5A FISA	8h00-18h00
18-mars	PolyCareer Tour Alernance : PeiP2 connus candidat FISA, 3A et 4A	PeiP 2+ 3A et 4A	8h45-13h00
24-mars	Théâtre forum discriminations	3A FISE+ISA	13h30-17h30
27/04 28/04	Centre d'examen >>> Concours Geipi Polytech : Pas de cours le 27/04 après-midi et le 28/04 sur Templiers et Lucioles (salles réquisitionnées)	Toutes	13h30-18h30 (27/04) 8h00-18h30 (28 /04)
03-mai	Networking + Alumni Day	5A FISA	8h00-18h00
04/05 et 05/05	Conférences Recherche (04 et 05/05)	5A FISA	9h00-18h00

2026/2027. - DÉBUT et FIN des SEMESTRES

Fin de l'année universitaire : 17/12/2027

* FISE : Formation Initiale sous Statut Etudiant | FISA : Formation Initiale sous Statut Apprenti | si pas précisé = FISE + FISA

Dpt	Promo	Date de début et fin semestre IMPAIR 2026-27			Date de début et fin semestre PAIR 2026-27			Date début stage
		DU dd/mm/aa	AU dd/mm/aa		DU dd/mm/aa	AU dd/mm/aa		
		Début	Fin		Début	Fin		
CYCLE PREPARATOIRE	PeiP 1	07/09/2026	29/01/2027	S1	01/02/2027	18/06/2027	S2	21/06/2027
	PeiP 2	01/09/2026	29/01/2027	S3	01/02/2027	18/06/2027	S4	
BATIMENT	BAT 3	07/09/2026	22/01/2027	S5	25/01/2027	25/06/2027	S6	
	BAT 4	01/09/2026-STAGE	03/01/2027	S7	04/01/2027	25/06/2027	S8	
	BAT5	07/09/2026	26/02/2027	S9	01/03/2027	31/08/2027	S10	01/03/2027
ELECTRONIQUE SYST.EMB.	ELSE 3	07/09/2026	29/01/2027	S5	03/02/2027	25/06/2027	S6	
	ELSE 4	03/09/2026	22/01/2027	S7	03/02/2027	23/04/2027	S8	26/04/2027
	ELSE 5	14/09/2026	25/01/2027	S9	01/02/2027	31/08/2027	S10	01/02/2027
GENIE BIOLOGIQUE	GB 3	07/09/2026	22/01/2027	S5	25/01/2027	25/06/2027	S6	
	GB 4	04/09/2026	15/01/2027	S7	18/01/2027	28/04/2027	S8	03/05/2027
	GB 5	07/09/2026	29/01/2027	S9	01/02/2027	31/08/2027	S10	01/02/2027
GENIE DE L'EAU	GE 3	07/09/2026	22/01/2027	S5	25/01/2027	25/06/2027	S6	
	GE 4	01/09/2026	29/01/2027	S7	01/02/2027	16/04/2027	S8	19/04/2027
	GE 5	07/09/2026	26/02/2027	S9	01/03/2027	31/08/2027	S10	01/03/2027
INFORMATIQUE	SI 3	07/09/2026	12/02/2027	S5	15/02/2027	25/06/2027	S6	
	SI 4	03/09/2026	18/12/2026	S7	04/01/2027	23/04/2027	S8	26/04/2027
	SI 5	07/09/2026	26/02/2027	S9	01/03/2027	31/08/2027	S10	01/03/2027
ROBOTIQUE	ROB 3	07/09/2026	29/01/2027	S5	01/02/2027	25/06/2027	S6	
	ROB 4	02/09/2026	22/01/2027	S7	01/02/2027	16/04/2027	S8	19/04/2027
	ROB 5	07/09/2026	22/01/2027	S9	01/02/2027	31/08/2027	S10	01/02/2027
MATHEMATIQUES APPLIQUEES ET MODELISATION	MAM 3	07/09/2026	22/01/2027	S5	25/01/2027	11/06/2027	S6	
	MAM 4	01/09/2026	19/03/2027	S7	22/03/2027	31/08/2027	S8	22/03/2027
	MAM5	18/09/2026	26/02/2027	S9	01/03/2027	31/08/2027	S10	01/03/2027

Calendrier 2026/2027

Fin de l'année universitaire : 17/12/2027
PeiP 1 > S1+S2 | PeiP 2 > S3 + S4

Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août		
1 S		1 M		1 J		1 D		1 M		1 V		53 L	Début S2 et S4	5 1 L		9 1 J		1 S		1 M		1 J		1 D											
2 D		2 M		2 V		2 L		2 S	45 2 M	2 J		2 M		2 M		2 V		2 D		2 M		2 V		2 L							31				
3 L		3 J	Amphi de rentrée : PeiP1 + 3A	3 S	Studyrama Grandes Ecoles - Nice			3 M		3 D		3 M		3 M		3 S		3 L				18 3 J		3 S		3 M									
4 M		4 V	Animations + Escapes Games : PeiP-discrimination) 3A-cohesion	4 D		4 M		4 V		4 L		1 4 J		4 J		4 D		4 M				4 V		4 D		4 M									
5 M		5 S		5 L		41 5 J		5 S		5 M		5 V		5 V		5 L		14 5 M		5 S		5 L		27 5 J											
6 J		6 D		6 M		6 V		6 D		6 M		6 S	JPO	6 S		6 M		6 J		6 D		6 M		6 V											
7 V		7 L	Début S1 et S2	37 7 M		7 S		7 L	50	7 J	InfoSup Toulouse	7 D		7 D		7 M		7 V		7 L		23 7 M		7 S											
8 S		8 M		8 J	Théâtre forum* PeiP + 3A	8 D		8 V		8 M	InfoSup Toulouse	8 L		6 8 L		10 8 J		8 S		8 M		8 J		8 D											
9 D		9 M		9 V	Sensibilisation VSS / addictions* WEC à partir de 17h	9 L		46 9 M		9 S	InfoSup Toulouse	9 M		9 M		9 V		9 D		9 M		9 V		9 L							32				
10 L		33 10 J		10 S		10 M		10 J		10 D		10 M		10 M		10 S		10 L		19 10 J		10 S		10 M											
11 M		11 V		11 D		11 M		11 V		11 L		2 11 J	Lutte inégalités : animation 14h-17h	11 J		11 D		11 M		11 V		11 D		11 M											
12 M		12 S		12 L		42 12 J		12 S		12 M		12 V		12 V		12 L		15 12 M		12 S		12 L		28 12 J											
13 J		13 D		13 M		13 V		13 D		13 M		13 S		13 S		13 M		13 J		13 D		13 M		13 V											
14 V		14 L		38 14 M		14 S		14 J	51	14 D		14 M		14 D		14 V		14 J		14 L		24 14 M		14 S											
15 S		15 M		15 J		15 D		15 M		15 V		15 L		7 15 L		11 15 J		15 S		15 M		15 J		15 D											
16 D		16 M		16 V		16 L		47 16 M		16 S	Studyrama - Nice / Ajaccio	16 M		16 M		16 V		16 D		16 M		16 V		16 L							33				
17 L		34 17 J		17 S		17 M		17 J		17 D		17 M		17 M		17 S		17 L		20 17 J		17 S		17 M											
18 M		18 V		18 D		18 M		18 V		18 L		3 18 J		18 J		18 D		18 M		18 V		18 D		18 M											
19 M		19 S		19 L		43 19 J		19 S		19 M		19 V		19 V		19 L		16 19 M		19 S		19 L		29 19 J											
20 J		20 D		20 M		20 V		20 D		20 M		20 S		20 S		20 M		20 J		20 D		20 M		20 V											
21 V		21 L		39 21 M		21 S	L'Étudiant - Nice	21 J	52	21 M		21 D		21 D		21 M		21 V		21 D		21 L		Debut stage PeiP1											
22 S		22 M		22 J		22 D		22 M		22 V		22 L		8 22 L		12 22 J		22 S		22 M		22 J		22 D											
23 D		23 M		23 V		23 L		48 23 M		23 S	RDD	23 M		23 M		23 V		23 D		23 M		23 V		23 L							34				
24 L		35 24 J		24 S		24 M		24 J		24 D		24 M		24 M		24 S		24 L		21 24 J		24 S		24 M											
25 M		25 V		25 D		25 M		25 V		25 L		4 25 J		25 J		25 D		25 M		25 V		25 D		25 M											
26 M		26 S		26 L		44 26 J		26 S		26 M		26 V		26 V		26 L		17 26 M		26 S		26 L		30 26 J											
27 J		27 D		27 M		27 V		27 D		27 M		27 S		27 S		27 M		27 J		27 D		27 M		27 V											
28 V		28 L		40 28 M		28 S		28 L	53	28 J		28 D		28 D		28 M	Concours Gepi*	28 V		28 L		26 28 M		28 S											
29 S		29 M		29 J		29 D		29 V		29 J	Fin S1 et S3			29 L		13 29 J		29 S		29 M		29 J		29 D											
30 D		30 M		30 V		30 L		49 30 M		30 S	SKI			30 M		30 V		30 D		30 M		30 V		30 L							35				
31 L		36		31 S		31 D		31 J		31 D				31 M				31 L		22		31 S		31 M											

Date		Evénement		* sauf si précisé par FISA - l'événement concerne les FISE	
Date		Evénement		Promo*	Créneaux Horaires
03-sept		Bienvenue à PNS - amphi de rentrée : PeiP1 et 3A(10h) >> resp année+ amphi solennel+ charte bonne conduite et QUIZ sensibilisation discriminations + écologie (bilan carbone) + Activités dont escape game le 03/09 (14h00-17h00) et 04/09 (9h00-17h00)		PeiP1 3A	10h-17h le 3/09 9h-17h le 4/09
17-sept		Welcome Day RI			12h15-14h
23-sept		Initiation à la recherche scientifique		3A	10h15-12h15
28-sept		Info RI		3AFISE+FISA	10h-12h
01-oct		PCT Entrepreneariat		3A	11h-12h30
07-oct		Alumn'day		4A	
		Initiation à la recherche scientifique		5A	15h30-18h00
				3A	10h15-12h15
08-oct		Théâtre forum 8/10 : PeiP avec UNiCA 3A avec troupe MuedesCrocodiles		PeiP1 3A	10h00-11h30 FISE : 10h30
09-oct		Sensibilisation CVSS avant WEC par BDE + début WEC 17h00		PeiP 3A FISE+FISA	12h15-13h30 15h30-17h00
13-oct		PolyCareer Tour Stage : ELSE, MAM, ROB, SI		5A	
15-oct		PolyCareer Tour Stage : BAT, GB, GE		3A	13h30-17h30
15-oct		PolyMove		5A	8h45-13h00
21-oct		Orga et cult rech scientifique		Toutes	12h15-14h00
03-nov		Concours 3A Affiches discriminations : 03/11 - 13h-17h45		4A	10h15-12h15
04-nov		Orga et cult rech scientifique		3A	13h-17h45
03-déc		Nuit de l'Info* Les participants inscrits : ABI du 03/12 à partir de 15h30 > 04/12 - 10h15		4A	10h15-12h15
23-janv		Remise Des Diplômes - RDD		Toutes	Nuit du 03/12 au 04/12
30/01 au 02/02		Week-end ski			
04/02 et 05/02		Hackathon Polytech'Innov		PeiP 3A et 4A	
04-févr		Welcome Day RI		3A	8h00-18h00
06-févr		JPO			12h15-14h 9h30-17h00
11-févr		Lutte inégalités ateliers 11/02		Toutes	
16-févr		Journée IA et Enjeux Environnementaux		PeiP 1+2 3A FISE+FISA	14h-17h 8h00-18h00
15-mars		Projets pluridisciplinaires (15/03 au 19/03)		3AFISE+FISA	
				5AFISA	8h00-18h00
18-mars		PolyCareer Tour Alternance : PeiP2 connus candidat FISA, 3A et 4A		SAFISA	
24-mars		Théâtre forum discriminations		PeiP2* 3A et 4A	8h45-13h00
27/04 28 /04		Centre d'examen >> Concours Geipi Polytech : Pas de cours le 27/04 après-midi et le 28/04 sur Templiers et Lucioles (salles réquisitionnées)		3AFISE+FISA	13h30-17h30
03-mai 04/05 et 05/05		Networking + Alumn Day		Toutes	13h30- 18h30 (27/04) 8h00-18h30 (28/04)
		Conférences Recherche (04 et 05/05)		SAFISA	8h00-18h00
				SAFISA	9h00-18h00

Calendrier 2026/2027 - 3A FISE

Fin de l'année universitaire : 17/12/2027

3A > S5 +S6

Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
1 S	1 M	1 J	PCT Entrepreneariat 3A/4A : 11h-12h30	1 D	1 M	1 V	53 1		1 S	1 M	1 J	1 D
2 D	2 M	2 V		2 L	2 M	2 S		2 V	2 D	2 M	2 V	2 L
3 L	3 J	3 S	Studyrama Grandes Ecoles - Nice	3 M	3 J	3 D	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S	3 M
4 M	4 V	4 D		4 V	4 M	4 L	1 4	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M
5 M	5 S	5 L		5 J	5 M	5 V		5 L	5 S	5 L	5 L	27 S J
6 J	6 D	6 M		6 V	6 M	6 S		6 M	6 J	6 M	6 V	6 V
7 V	7 L	7 M	37	7 S	7 L	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L	23 J M	7 S
8 S	8 M	8 J		8 D	8 M	8 V	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J	8 D
9 D	9 M	9 V		9 L	9 M	9 S	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L
10 L	10 J	10 S		10 M	10 J	10 D	10 M	10 S	10 L	19 10 J	10 S	10 M
11 M	11 V	11 D		11 M	11 V	11 L	2 11 J	11 D	11 M	11 V	11 D	11 M
12 M	12 S	12 L	42	12 J	12 S	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L	28 12 J
13 J	13 D	13 M		13 V	13 M	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V
14 V	14 L	14 M	38	14 S	14 L	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L	24 14 M	14 S
15 S	15 M	15 J	Poly Move : 12h15-14h00	15 D	15 M	15 V	7 15 L	15 J	15 S	15 M	15 J	15 D
16 D	16 M	16 V		16 L	16 M	16 S	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L
17 L	17 J	17 S		17 M	17 J	17 D	17 M	17 L	17 L	20 17 J	17 S	17 M
18 M	18 V	18 D		18 M	18 V	18 L	3 18 J	18 D	18 M	18 V	18 D	18 M
19 M	19 S	19 L	43	19 J	19 S	19 V	19 V	19 D	19 M	19 S	19 L	29 19 J
20 J	20 D	20 M		20 V	20 D	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V
21 V	21 L	21 M	39	21 S	21 L	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	25 21 M	21 S
22 S	22 M	22 J		22 D	22 M	22 V	8 22 L	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D
23 D	23 M	23 V		23 L	23 M	23 S	23 M	23 V	23 D	23 M	23 L	34
24 L	24 J	24 S		24 M	24 J	24 D	24 M	24 L	24 S	24 J	24 S	24 M
25 M	25 V	25 D		25 M	25 V	25 J	4 25 J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M
26 M	26 S	26 L	44	26 J	26 S	26 M	26 V	26 L	17 26 M	26 S	26 L	30 26 J
27 J	27 D	27 M		27 D	27 M	27 V	27 S	27 J	27 J	27 D	27 M	27 V
28 V	28 L	28 M	40	28 S	28 L	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	26 28 M	28 S
29 S	29 M	29 J		29 D	29 M	29 V	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J	29 D
30 D	30 M	30 V		30 L	30 M	30 S	30 V	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M
31 L	31 J	31 S		31 M	31 V	31 D	31 M	31 L	31 M	31 S	31 M	31 D

Tableau récapitulatif des événements avec cible(s) et créneaux horaires			* sauf si précisé par FISA - l'évènement concerne les FISE	
Date	Evènement	Promo*	Créneaux Horaires	
03-sept	Bienvenue à PNS - amphi de rentrée : PeiP1 et 3A (10h) >> resp année amphi solennel+ charte bonne conduite et QUIZ sensibilisation discriminations + écologie (bilan carbone) + Activités dont escape game le 03/09 (14h00-17h00) et 04/09 (9h00-17h00)	PeiP1 3A	10h-17h le 3/09 9h-17h le 4/09	
17-sept	Welcome Day Ri		12h15-14h	
23-sept	Initiation à la recherche scientifique	3A	10h15-12h15	
28-sept	Info Ri	3A FISE+FISA	10h-12h	
01-oct	PCT Entrepreneariat	3A	11h-12h30	
07-oct	Alumni'day	4A	15h30-18h00	
08-oct	Théâtre forum 8/10 : PeiP avec UniCA 3A avec troupe MuedesCrocodiles	PeiP1 3A	10h00-11h30 FISE : 10h30	
09-oct	Sensibilisation CV55 avant WEC par BDE + début WEC 17h00	PeiP 3A FISE+FISA	> 12h15-13h30 > 15h30-17h00	
13-oct	PolyCareer Tour Stage : ELSE, MAM, ROB, SI	5A 3A	13h30-17h30 8h45-13h00	
15-oct	PolyCareer Tour Stage : BAT, GB, GE	5A	8h45-13h00	
15-oct	PolyMove	Toutes	12h15-14h00	
21-oct	Orga et cult rech scientifique	4A	10h15-12h15	
03-nov	Concours 3A Affiches discriminations : 03/11 - 13h-17h45	3A	13h-17h45	
04-nov	Orga et cult rech scientifique	4A	10h15-12h15	
03-déc	Nuit de l'Info* Les participants inscrits : ABJ du 03/12 à partir de 15h30 >04/12 - 10h15	Toutes	Nuit du 03/12 au 04/12	
23-janv	Remise Des Diplômes - RDD			
30/01 au 02/02	Week-end ski	PeiP 3A et 4A		
04/02 et 05/02	Hackathon Polytech'Innov	3A	8h00-18h00	
04-févr	Welcome Day Ri		12h15-14h	
06-févr	JPO	Toutes	9h30-17h00	
11-févr	Lutte inégalités ateliers 11/02	PeiP 1+2 3A FISE+FISA	14h-17h	
16-févr	Journée IA et Enjeux Environnementaux	3A FISE+FISA	8h00-18h00	
15-mars	Projets pluridisciplinaires (15/03 au 19/03)	5A FISA	8h00-18h00	
18-mars	PolyCareer Tour Alternance : PeiP2 connus candidat FISA, 3A et 4A	PeiP2* 3A et 4A	8h45-13h00	
24-mars	Théâtre forum discriminations	3A FISE+FISA	13h30-17h30	
27/04 28/04	Centre d'examen >> Concours Geipi Polytech : Pas de cours le 27/04 après-midi et le 28/04 sur Templiers et Lucioles (salles réquisitionnées)	Toutes	13h30-18h30 (27/04) 8h00-18h30 (28/04)	
03-mai	Networking + Alumni Day	5A FISA	8h00-18h00	
04/05 et 05/05	Conférences Recherche (04 et 05/05)	5A FISA	9h00-18h00	

Calendrier 2026/2027 - 4A FISE

Fin de l'année universitaire : 17/12/2027
4A > S7 + S8

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	
1 S	1 M Debut S7 - MAM + GE Stage BAT4	1 J PCT Entrepreneurat 3A/4A - 11h-12h30	1 D	1 M	1 V	53 1 L	Debut S8 - GE + ROB	5 1 L	PAUSE PÉDAGOGIQUE	1 J	1 S	1 M	1 D
2 D	2 M Debut S7 - ROB	2 V	2 L							2 M	2 V	2 L	31
3 L	3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	Debut S8 - ELSE	3 S	3 L	3 S	3 M	3 D	
4 M	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	Debut S8 - BAT + SI	4 1 J	4 D	4 V	4 D	4 M	
5 M	5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V	5 V	5 V	5 L	5 S	5 L	27 5 J	
6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	
7 V	7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L	7 S	7 D	
8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J	8 D	
9 D	9 M	9 L	9 S	9 M	9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L	32
10 L	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 M	10 M	10 S	10 L	19 10 J	10 S	10 M	
11 M	11 V	11 D	11 M	11 V	11 J	11 J	11 J	11 D	11 V	11 V	11 D	11 M	
12 M	12 S	12 L	12 J	12 M	12 V	12 V	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L	28 12 J	
13 J	13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	
14 V	14 L	14 M	14 S	14 L	14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L	24 14 M	14 S	
15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 L	11 15 J	15 S	15 M	15 J	15 D	
16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L	33
17 L	17 S	17 D	17 M	17 J	17 V	17 M	17 M	17 J	17 L	20 17 J	17 S	17 M	
18 M	18 V	18 D	18 M	18 V	18 J	18 J	18 J	18 D	18 V	18 V	18 D	18 M	
19 M	19 S	19 L	19 J	19 M	19 V	19 V	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L	29 19 J	
20 J	20 D	20 M	20 V	20 M	20 S	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	
21 V	21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L	25 21 M	21 S	
22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	
23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L	34
24 L	24 J	24 V	24 M	24 J	24 D	24 M	24 S	24 L	24 L	21 24 J	24 S	24 M	
25 M	25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J	25 J	25 S	25 M	25 V	25 D	25 M	
26 M	26 S	26 L	26 J	26 V	26 M	26 V	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L	30 26 J	
27 J	27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	
28 V	28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D	28 D	28 M	28 M	28 L	28 M	28 S	
29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J	29 D	
30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V	30 L	35
31 L	31 S	31 D	31 J	31 D	31 M				31 L	22	31 S	31 M	Pfn S8 - MAM

Tableau récapitulatif des événements avec cible(s) et créneaux horaires			* sauf si précisé par FISA - l'événement concerne les FISE	
Date	Evénement	Promo*	Créneaux Horaires	
03-sept	Bienvenue à PNS - amphi de rentrée: PeiP1 et 3A (10h) >> resp année+ amphi solennel+ charte bonne conduite et QUIZ sensibilisation discriminations + écologie (bilan carbone) + Activités dont escape game le 03/09 (14h00-17h00) et 04/09 (9h00-17h00)	PeiP1 3A	10h-17h le 3/09 9h-17h le 4/09	
17-sept	Welcome Day RI		12h15-14h	
23-sept	Initiation à la recherche scientifique	3A	10h15-12h15	
28-sept	Info RI	3A FISE+FISA	10h-12h	
01-oct	PCT Entreprenariat	3A 4A	11h-12h30	
07-oct	Alumn'day Initiation à la recherche scientifique	5A 3A	15h30-18h00 10h15-12h15	
08-oct	Théâtre forum 8/10 : PeiP avec UniCA 3A avec troupe MuedesCrocodiles	PeiP1 3A	10h00-11h30 FISE : 10h30	
09-oct	Sensibilisation CVSS avant WEC par BDE + début WEC 17h00	PeiP 3A FISE+FISA	> 12h15-13h30 > 15h30-17h00	
13-oct	PolyCareer Tour Stage: ELSE, MAM, ROB, SI	5A 3A	13h30-17h30	
15-oct	PolyCareer Tour Stage: BAT, GB, GE	5A	8h45-13h00	
15-oct	PolyMove	Toutes	12h15-14h00	
21-oct	Orga et cult rech scientifique	4A	10h15-12h15	
03-nov	Concours 3A Affiches discriminations : 03/11 - 13h-17h45	3A	13h-17h45	
04-nov	Orga et cult rech scientifique	4A	10h15-12h15	
03-déc	Nuit de l'Info* Les participants inscrits: ABJ du 03/12 à partir de 15h30 >04/12 - 10h15	Toutes	Nuit du 03/12 au 04/12	
23-janv 30/01 au 02/02	Remise Des Diplômes - RDD Week-end ski			
04/02 et 05/02	Hackathon Polytech'Innov	PeiP 3A et 4A		
04-févr	Welcome Day RI	3A	8h00-18h00	
06-févr	JPO	Toutes	12h15-14h 9h30-17h00	
11-févr	Lutte inégalités ateliers 11/02	PeiP 1+2 3A FISE+FISA	14h-17h	
16-févr	Journée IA et Enjeux Environnementaux	3A FISE+FISA	8h00-18h00	
15-mars	Projets pluridisciplinaires (15/03 au 19/03)	5A FISA	8h00-18h00	
18-mars	PolyCareer Tour Alternance : PeiP2 connus candidat FISA, 3A et 4A	PeiP2* 3A et 4A	8h45-13h00	
24-mars	Théâtre forum discriminations	3A FISE+FISA	13h30-17h30	
27/04 28/04	Centre d'examen >> Concours Geipi Polytech : Pas de cours le 27/04 après-midi et le 28/04 sur Templiers et Lucioles (salles réquisitionnées)	Toutes	13h30-18h30 (27/04) 8h00-18h30 (28/04)	
03-mai 04/05 et 05/05	Networking+Alumn'Day Conférences Recherche (04 et 05/05)	5A FISA	8h00-18h00 9h00-18h00	

Calendrier 2026/2027 - 5A FISE

Fin de l'année universitaire : 17/12/2027

5A > S9 +S10

Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	53 1	5 1 L	9 1 J	1 S	1 M	1 J	1 D
2 D	2 M	2 V	2 L	45 2 M	2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 V	2 L	31
3 L	3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S	3 M
4 M	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	1 4 J	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M
5 M	5 S	5 L	41 5 J	5 S	5 M	5 V	5 V	5 L	14 5 M	5 S	5 L	27 5 J
6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V
7 V	7 L	7 M	7 J	7 S	7 L	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L	23 7 M	7 S
8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 L	8 J	8 S	8 M	8 D	8 V
9 D	9 M	9 V	9 L	46 9 M	9 S	9 S	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L
10 L	10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	19 10 J	10 S	10 M
11 M	11 V	11 D	11 M	11 V	11 L	2 11 J	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D	11 M
12 M	12 S	12 L	42 12 J	12 S	12 M	12 V	12 V	12 L	15 12 M	12 S	12 L	28 12 J
13 J	13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V
14 V	14 L	14 M	14 S	14 L	14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L	24 14 M	14 S
15 S	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	7 15 L	11 15 J	15 S	15 M	15 J	15 D
16 D	16 M	16 V	16 L	47 16 M	16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L
17 L	17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 M	17 S	17 L	20 17 J	17 S	17 M
18 M	18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	3 18 J	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D	18 M
19 M	19 S	19 L	43 19 J	19 S	19 M	19 V	19 V	19 L	16 19 M	19 S	19 L	29 19 J
20 J	20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V
21 V	21 L	21 J	21 S	48 21 M	21 L	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L	25 21 M	21 S
22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	8 22 L	12 22 J	22 S	22 M	22 J	22 D
23 D	23 M	23 V	23 L	49 23 M	23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L
24 L	24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 M	24 S	24 L	21 24 J	24 S	24 M
25 M	25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M
26 M	26 S	26 L	44 26 J	26 S	26 M	26 V	26 V	26 L	17 26 M	26 S	26 L	30 26 J
27 J	27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V
28 V	28 L	40 28 M	28 S	28 L	53 28 J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L	26 28 M	28 S
29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 L	13 29 J	29 S	29 M	29 J	29 D
30 D	30 M	30 V	30 L	41 30 M	30 S	30 M	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V	30 L
31 L	31 S	31 J	31 D	31 M	31 V	31 L	31 M	31 V	31 D	31 L	22	31 S

Tableau récapitulatif des événements avec cible(s) et créneaux horaires			* sauf si précisé par FISA - l'événement concerne les FISE	
Date	Evénement	Promo*	Créneaux Horaires	
03-sept	Bienvenue à PNS - amphi de rentrée: PeiP1 et 3A (10h) >> resp année+ amphi solennel+ charte bonne conduite et QUIZ sensibilisation discriminations + écologie (bilan carbone) + Activités dont escape game le 03/09 (14h00-17h00) et 04/09 (9h00-17h00)	PeiP1 3A	10h-17h le 3/09 9h-17h le 4/09	
17-sept	Welcome Day RI		13h15-14h	
23-sept	Initiation à la recherche scientifique	3A	10h15-12h15	
28-sept	Info RI	3A FISE-FISA	10h-12h	
01-oct	PCT Entrepreneuriat	3A 4A	11h-12h30	
07-oct	Alumn'day Initiation à la recherche scientifique	5A	15h30-18h00	
08-oct	Théâtre forum 8/10 : PeiP avec UniCA 3A avec troupe MuedesCrocodiles	PeiP1 3A	10h00-11h30 FISE : 10h30	
09-oct	Sensibilisation CVSS avant WEC par BDE + début WEC 17h00	PeiP > 3A FISE-FISA >	12h15-13h30 15h30-17h00	
13-oct	PolyCareer Tour Stage : ELSE, MAM, ROB, SI	5A 3A	13h30-17h30	
15-oct	PolyCareer Tour Stage : BAT, GB, GE	5A	8h45-13h00	
15-oct	PolyMove	Toutes	12h15-14h00	
21-oct	Orga et cult rech scientifique	4A	10h15-12h15	
03-nov	Concours 3A Affiches discriminations : 03/11 - 13h-17h45	3A	13h-17h45	
04-nov	Orga et cult rech scientifique	4A	10h15-12h15	
03-déc	Nuit de l'Info* Les participants inscrits: ABJ du 03/12 à partir de 15h30 > 04/12 - 10h15	Toutes	Nuit du 03/12 au 04/12	
23-janv	Remise Des Diplômes - RDO			
30/01	Week-end ski	PeiP 3A et 4A		
04/02	Hackathon Polytech'Innov	3A	8h00-18h00	
04-févr	Welcome Day RI		12h15-14h	
06-févr	JPO	Toutes	9h30-17h00	
11-févr	Lutte inégalités ateliers 11/02	PeiP 1+2 3A	14h-17h	
16-févr	Journée IA et Enjeux Environnementaux	3A FISE-FISA	8h00-18h00	
15-mars	Projets pluridisciplinaires (15/03 au 19/03)	5A FISA	8h00-18h00	
18-mars	PolyCareer Tour Alternance : PeiP2 connus candidat FISA, 3A et 4A	PeiP2* 3A et 4A	8h45-13h00	
24-mars	Théâtre forum discriminations	3A FISE-FISA	13h30-17h30	
27/04	Centre d'examen >> Concours Geipi Polytech : Pas de cours le 27/04 après-midi et le 28/04 sur Templiers et Lucioles (salles réquisitionnées)	Toutes	13h30-18h30 (27/04) 8h00-18h30 (28/04)	
28/04				
03-mai	Networking + Alumn Day	5A FISA	8h00-18h00	
04/05	Conférences Recherche (04 et 05/05)	5A FISA	9h00-18h00	
05/05				

14. Annexe 8 : Validation des expériences internationales : 8 pages en PJ

Validation des expériences internationales pour les élèves-ingénieurs de Polytech Nice Sophia - Année 2026/2027

Table des matières

1. Préambule	1
2. Procédure de validation d'un semestre d'études à l'étranger pour les étudiants et les apprentis	2
2.1. Avant la mobilité	2
2.2. Au début de la mobilité.....	3
2.3. En cours de mobilité	4
2.4. En fin de mobilité	4
2.5. Validation de l'expérience internationale à la suite d'un séjour d'études	4
2.6. Validation du semestre d'échange	5
3. Procédure de validation d'un stage à l'étranger pour les étudiants et les apprentis	5
4. Procédure de validation d'une autre expérience l'étranger pour les étudiants et les apprentis ...	5
5. Contact et acronymes	6
Annexe 1 : Semestres pour la réalisation de la mobilité	7
Annexe 2 : Equivalences ECTS	7

1. Préambule

Selon le règlement des études 2026/2027 de Polytech Nice Sophia, **la formation au contexte international et multiculturel est obligatoire** selon les modalités ci-après :

Pour les étudiants FISE :

16 semaines minimum de mobilité internationale ou dans les territoires d'outre-mer, sous forme de période académique, de stage, d'emploi, de césure ou de séjour linguistique, effectuées durant la scolarité postbac. Ces 16 semaines peuvent être un cumul de plusieurs périodes d'une semaine minimum.

Pour les étudiants FISA :

9 semaines minimum de mobilité internationale ou dans les territoires d'outre-mer, sous forme de période académique, de stage, d'emploi, de césure ou de séjour linguistique, effectuées durant la scolarité postbac. Ces 9 semaines peuvent être un cumul de plusieurs périodes d'une semaine minimum.

Les semestres durant lesquels les élèves sont autorisés à effectuer un séjour académique ou un stage à l'étranger sont indiqués pour chaque département en annexe 1

La Direction des Relations Internationales (DRI) de Polytech Nice Sophia se charge du suivi et de la saisie de la validation de l'expérience internationale des étudiants dans APOGEE.

Les étudiants ont jusqu'au 15 décembre de l'année civile de leur 5^{ème} année pour valider l'expérience internationale.

2. Procédure de validation d'un semestre d'études à l'étranger pour les étudiants et les apprentis

2.1. Avant la mobilité

Les étudiants candidats à un séjour académique à l'étranger font acte de candidature l'année N pour une mobilité durant l'année N+1. Les étudiants candidatent jusqu'à mi-décembre de l'année N pour un départ au premier ou au second semestre de l'année N+1.

Conformément au règlement des études, **la mobilité académique ne peut se faire que pendant les semestres pour lesquels il n'y a pas de stage obligatoire au programme.**

Les étudiants candidats postulent sur la plateforme MoveOn en exprimant jusqu'à 9 vœux.

En collaboration avec les départements, la DRI attribue les séjours d'études par ordre de mérite. Les étudiants sont classés en fonction de leur rang dans leur promotion à l'issue des résultats du premier semestre de l'année en cours. La DRI tient aussi compte de critères définis par chaque département ou plus largement au niveau de l'école (favoriser les étudiants n'ayant pas encore validé la mobilité, veiller au respect des seuils pour l'ouverture des groupes à PNS, etc...). A l'issue de la sélection, la DRI diffuse les résultats aux étudiants concernés, et ceux-ci disposent d'un délai de quelques jours pour accepter la proposition de destination ou pour abandonner leur projet de mobilité. Ce délai est communiqué aux étudiants lors de la diffusion des résultats. Passé ce délai, en l'absence de réponse de l'étudiant, la place peut être attribuée à un autre élève. Un étudiant ayant accepté la proposition ne peut pas changer de destination.

L'étudiant candidat à un semestre d'études dans une université partenaire à l'étranger doit établir un contrat d'études pour un équivalent de 30 ECTS. Un tableau d'équivalence de crédits en ECTS est fourni en annexe 2. Sur ce contrat doit figurer la liste détaillée des cours que l'étudiant s'engage à suivre dans l'université d'accueil et doit préciser pour chaque cours :

- le titre du cours
- le code du cours
- le nombre de crédits locaux alloués au cours
- le niveau du cours (licence / bachelor ou master)
- le semestre durant lequel le cours est dispensé
- un ou plusieurs liens ou annexes vers la description du cours

Le contrat d'études s'établit en deux temps :

1. Lors du dépôt de la candidature à la mobilité : le contrat d'études doit être élaboré sous la supervision du Correspondant Relations Internationales (CRI) du département. Il est signé par l'étudiant et par le CRI de son département.
2. Quand l'étudiant a été sélectionné pour la mobilité par PNS : le contrat est soumis à l'université d'accueil :
 - s'il est validé, il devient le contrat définitif
 - s'il n'est pas validé, l'étudiant doit le modifier sous la supervision du CRI du département, et le contrat est soumis à nouveau à l'université d'accueil

- les cours suivis par l'élève à l'étranger sont initialement consignés par celui-ci dans le contrat d'études, soit sous la forme d'un On-Line Learning Agreement (OLA) via la plateforme MoveOn, soit sous la forme d'un document scanné. En cas de modification, le contrat d'études doit être mis à jour et validé en conséquence.

L'étudiant doit établir, dans la mesure du possible et en marge du contrat d'études, une liste de cours de substitution dans le cas où certains des cours choisis ne seraient finalement pas disponibles une fois que l'étudiant a démarré son semestre dans l'université d'accueil.

Conditions PNS pour un départ en mobilité académique

- Un étudiant AUR n'est pas autorisé à partir en séjour d'études lors de son année de redoublement.
 - La mobilité d'études d'un étudiant AJAC n'est pas autorisée lors du semestre de l'année N+1 correspondant au même rang que celui de l'année N pour lequel il reste des ECTS à valider (ex. AJAC S5 => mobilité interdite au S7, AJAC S7 => mobilité interdite au S9...).
- L'étudiant peut en revanche partir sur un semestre de N+1 où il n'a pas d'ECTS de N à rattraper, mais il faut alors l'alerter : l'année N non validée signifie que le niveau académique n'est pas formellement acquis, ce qui peut compliquer son suivi des enseignements de N+1 à l'étranger et accroître le stress lié à la mobilité.
- Dans ce cas, le **CRI et le responsable de l'année concernée doivent formaliser, avant le départ, un contrat pédagogique** précisant que :
- les ECTS obtenus à l'étranger pour le semestre de N+1 ne pourront ni compenser ni valider les UE restant dues de N
 - leur prise en compte définitive dépendra de la validation complète de l'année N au cours de la même année universitaire
 - si l'élève-ingénieur ne valide pas la ou les UE dues de N, il sera déclaré NAP, quels que soient ses résultats en mobilité
 - aucun report supplémentaire de cette dette d'UE sur l'année suivante ne sera possible.

Conditions de l'université d'accueil pour un départ en mobilité

Après présélection pour un séjour d'études par PNS, l'étudiant candidate officiellement auprès de l'université d'accueil. L'étudiant doit remplir les conditions imposées par cette université (niveau de langue, niveau académique, etc.). NB : remplir ces conditions ne garantit pas l'acceptation de la mobilité ; c'est l'université d'accueil qui prend la décision finale quant à l'acceptation de l'étudiant.

2.2. Au début de la mobilité

Au début de la mobilité, si le contrat pédagogique était remis en question (pour des motifs tels que cours non dispensés, conflits d'emploi du temps, etc.) :

1. L'étudiant doit se signaler en urgence à la fois auprès du CRI de son département et de la DRI de PNS mais pas auprès de la DDIE d'Université Côte d'Azur.
2. Le CRI doit établir avec l'étudiant un nouveau contrat pédagogique d'au moins l'équivalent de 30 ECTS qui soit approuvé par l'université d'accueil.
3. Une fois le contrat pédagogique finalisé, l'étudiant doit le transmettre à la DRI PNS.

Dans tous les cas, le contrat d'études doit être finalisé au plus tard un mois après le début de la mobilité.

2.3. En cours de mobilité

Pendant la mobilité, le CRI du département concerné reste en contact régulier avec l'étudiant, par exemple au premier et au deuxième tiers du séjour, pour s'assurer que la mobilité se déroule correctement et pour détecter d'éventuels problèmes. Ce suivi peut prendre la forme de rencontres online à intervalle régulier (ZOOM, TEAMS, etc.).

Par ailleurs, dès le moindre problème qui survient en cours de mobilité (difficulté à suivre un cours, abandon d'un cours, échec à une épreuve), l'étudiant doit impérativement le signaler par mail au CRI de son département, avec copie à la DRI. Un message en retour doit être adressé à l'étudiant par le CRI, avec copie à la DRI, pour l'informer de la prise en charge du problème posé.

2.4. En fin de mobilité

En fin de mobilité, l'étudiant doit effectuer toutes les démarches indiquées par son université d'accueil afin de pouvoir obtenir son relevé de notes.

La DRI PNS peut l'aider dans cette tâche, mais c'est la pleine responsabilité de l'étudiant de s'assurer que tout a été fait pour que le relevé de notes soit établi et transmis. Ce relevé doit parvenir à la DRI, soit directement adressé à celui-ci par l'université d'accueil, soit envoyé par l'étudiant.

Dans ce dernier cas, la DRI effectuera une vérification auprès de l'université d'accueil pour s'assurer de l'authenticité du document fourni par l'étudiant. Une fois le document validé par la DRI, il est archivé et transmis au CRI.

Après vérification par le CRI de la correspondance entre le contrat d'études et le relevé de notes, la DRI saisit le résultat du semestre et en informe la scolarité. Il reviendra à la commission préparatoire de discuter de tous les résultats le moment venu.

Dans tous les cas les résultats doivent être communiqués à la DRI au plus tard le 30 septembre de l'année en cours.

2.5. Validation de l'expérience internationale à la suite d'un séjour d'études

Un étudiant qui effectue un séjour d'études à l'étranger dans une université partenaire valide son expérience à l'international, à condition :

- qu'il se soit effectivement inscrit comme étudiant d'échange dans cette université
- qu'il y ait suivi les enseignements prévus dans son contrat d'études, correspondant à 30 ECTS ou équivalent
- qu'il ait accompli toutes les démarches administratives nécessaires, dont celles demandées par PNS (relevé de notes officiel, formulaire de retour d'expérience, documents relatifs aux bourses le cas échéant) et par l'université partenaire.

NB : La validation de l'expérience internationale ne dépend pas des résultats académiques de l'étudiant. Dès lors que la durée du séjour correspond à la durée du semestre telle que définie par le calendrier pédagogique de l'établissement partenaire, l'expérience internationale est validée, même si le nombre de crédits ECTS obtenus est inférieur à 30. Dans ce cas, le semestre académique n'est pas validé.

2.6. Validation du semestre d'échange

Pour valider son semestre à l'étranger, un étudiant doit avoir obtenu 30 crédits ECTS ou un nombre de crédits non ECTS équivalent, en validant les cours apparaissant sur son contrat d'études.

La validation du semestre à l'étranger est décidée en jury d'école et est gérée par le service scolarité de PNS. Le semestre à l'étranger est partie intégrante du cursus de l'élève.

Au retour d'un échange académique d'un semestre, il y a plusieurs situations possibles :

- L'étudiant a obtenu 30 ECTS ou équivalent en validant les cours apparaissant sur son contrat d'études : le jury d'école pourra valider les résultats du semestre correspondant à l'échange académique et confirmer l'obtention de 30 ECTS.
- L'étudiant a obtenu moins de 30 ECTS ou équivalent mais au moins 24 ECTS ou équivalent : l'étudiant suit les règles de fonctionnement proposées par l'établissement d'accueil (éventuelles épreuves de rattrapage par exemple). A son retour à PNS, sur décision du jury, l'élève pourra bénéficier du statut AJAC et suivre les cours de l'année suivante avec un contrat pédagogique pour rattraper les crédits manquants.
- L'étudiant a obtenu moins de 24 ECTS ou équivalent : le semestre d'échange n'est pas validé et l'étudiant est ajourné au semestre dans son année de formation. Cependant, tous les crédits acquis durant l'échange académique sont capitalisés pour l'année universitaire suivante. L'étudiant devra recommencer son semestre non validé, au sein de PNS, durant l'année universitaire suivante pour compléter les ECTS manquants. Un contrat pédagogique devra être établi et validé par le responsable d'année, le CRI et l'élève, sur la base du programme pédagogique correspondant au semestre ajourné de son année de formation.

3. Procédure de validation d'un stage à l'étranger pour les étudiants et les apprentis

Quel que soit son statut, étudiant ou apprenti, l'élève a la possibilité d'effectuer un ou plusieurs stages à l'étranger au cours de son cursus afin de valider l'obligation de la mobilité internationale. Dans ce cas, la DRI PNS recense les stages effectués à l'étranger grâce au tableau de suivi des conventions du bureau des stages. Ces informations sont confirmées par le CRI du département et enregistrées par la DRI pour la validation de la mobilité internationale. Comme pour les autres types de mobilité, la durée cumulée doit être de 16 semaines pour les étudiants en FISE et 9 semaines pour les étudiants en FISA.

Pour les stages à l'international, les étudiants FISE et FISA doivent se référer au responsable des stages de leur formation. Les apprentis doivent obtenir l'accord de leur entreprise et de leur responsable de formation FISA lorsqu'ils partent en stage à l'étranger dans une entreprise d'accueil.

4. Procédure de validation d'une autre expérience l'étranger pour les étudiants et les apprentis

Quel que soit son statut, étudiant ou apprenti, l'élève a la possibilité d'effectuer un autre type de séjour à l'étranger pour satisfaire l'obligation de mobilité internationale. Ce séjour peut prendre la forme d'une année de césure, d'une mission humanitaire ou d'une période de bénévolat, d'un emploi à

l'étranger, d'un séjour linguistique, etc. L'étudiant peut également faire valoir toute expérience post-bac à l'étranger ou dans les territoires d'outre-mer.

L'étudiant doit fournir à la DRI les documents justificatifs de son expérience (contrat, convention, attestation de présence, etc.). La DRI se charge de faire valider cette expérience par le CRI du département et de l'enregistrer. Le nombre de semaines obligatoires peut être obtenu par le cumul de plusieurs périodes d'une semaine minimum.

5. Contact et acronymes

Direction des Relations Internationales : international@polytech.univ-cotedazur.fr

AJAC : Ajourné mais autorisé à continuer

AUR : Autorisé à redoubler

CRI : Correspondant Relations Internationales

DDIE : Direction du Développement International et Europe

PNS : Polytech Nice Sophia

DRI : Direction des Relations Internationales

UniCA : Université Côte d'Azur

Annexe 1 : Semestres pour la réalisation de la mobilité

Départs à l'international possibles par Département						
FISE	Stages et séjour d'études					
	S5	S6	S7	S8	S9	S10
Bâtiment						
Électronique						
Génie Biologique						
Génie de l'Eau						
Informatique						
Mathématiques						
Robotique						

 Stage à l'international
 Séjour d'études à l'international

Départs à l'international possibles par Département						
FISA	Stages et séjour d'études					
	S5	S6	S7	S8	S9	S10
Bâtiment						
Électronique						
Génie de l'Eau						
Informatique						
Mathématiques						

 Stage à l'international
 Séjour d'études à l'international



Mobilités de stage sur la
période entreprise
 (attention aux calendriers
 pédagogiques de chaque
 promotion)

Annexe 2 : Equivalences ECTS

Pays / zone	Système de crédits courant	Équivalence indicative	1 année ≈
États-Unis	Semester Credit Hours (SCH)	1 ECTS ≈ 0,5 US credit	30 US credits ≈ 60 ECTS
Canada	Credits / credit hours	1 ECTS ≈ 0,5–0,6 crédit canadien	30–36 crédits ≈ 60 ECTS
Australie	Credit Points (CP)	Variable selon l'université	48–96 CP ≈ 60 ECTS
Nouvelle-Zélande	Points	1 ECTS ≈ 1,0–1,5 NZ points	120 NZ points ≈ 60 ECTS
Japon	Credits (単位 / tanshi)	1 crédit japonais ≈ 2 ECTS	30 crédits ≈ 60 ECTS
Corée du Sud	Credits	1 crédit ≈ 2 ECTS	30 crédits ≈ 60 ECTS
Chine	Credits	Variable selon l'établissement	≈ 25–30 crédits ≈ 60 ECTS
Singapour	Modular Credits (MC)	1 MC ≈ 2 ECTS	20 MC ≈ 40 ECTS / 30 MC ≈ 60 ECTS selon établissement
Brésil	Crédites / heures	Variable	≈ 30–40 crédits ≈ 60 ECTS
Mexique	Créditos	Variable selon université	≈ 40–60 crédits ≈ 60 ECTS
IN Inde	Credits	Variable selon université et réglementation	≈ 30–40 crédits ≈ 60 ECTS
TH Thaïlande	Credits	Souvent proche des systèmes US	≈ 30 crédits ≈ 60 ECTS